



Diagnostic mobilité

Offres et besoins du territoire

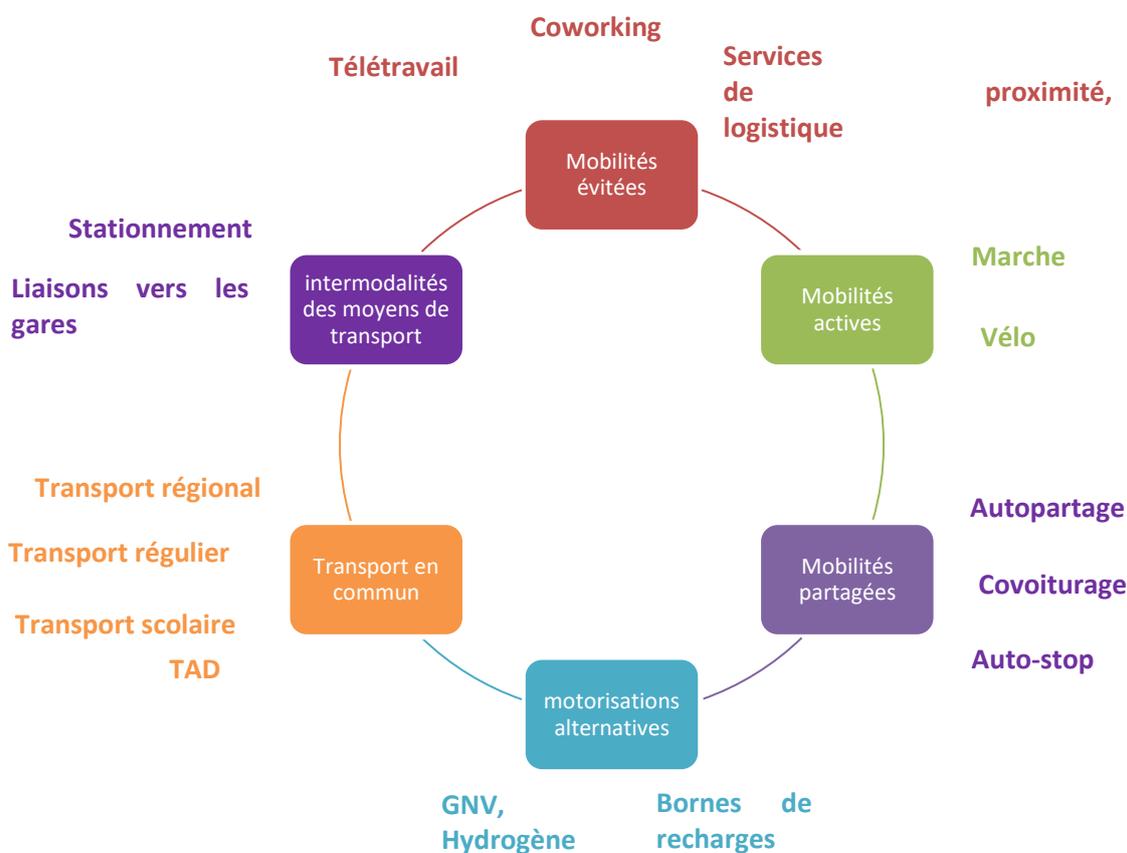
Septembre 2020

Contexte

A ce jour, la commune est compétente en matière de mobilité. La Loi dite LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités) prévoit que cette compétence soit exercée par l'EPCI si celle-ci le demande. Cette loi a pour objectif d'améliorer les déplacements au quotidien, pour tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des solutions de transports plus accessibles, plus adaptés à la diversité des besoins, mais aussi grâce à des transports plus propres. La loi souhaite apporter une réponse forte aux fractures et aux injustices que connaissent les Français et les territoires quant à leur accès aux transports, ainsi qu'une réponse à l'urgence environnementale.

La CCMA a donc la possibilité de se positionner sur cette prise de compétence qui entrainera une responsabilité sur des points de mobilité, comme construire un plan de mobilité rural en lien étroit avec le SCOt. Si la CCMA s'empare de cette compétence, celle-ci sera effective au 1er juillet 2021.

Ce diagnostic mobilité du territoire va permettre d'alimenter les réflexions internes pour cette prise de compétence.



En parallèle, cela permettra de travailler sur les enjeux de la mobilité, les axes stratégiques à développer, les projets à mettre en œuvre pour faciliter les déplacements sur le territoire tout en réduisant les impacts environnementaux et financiers de ces derniers. Ce document identifie l'offre de service existante sur le territoire ainsi qu'un état des lieux des besoins et de l'éventuelle demande en mobilité-déplacement.

Sommaire

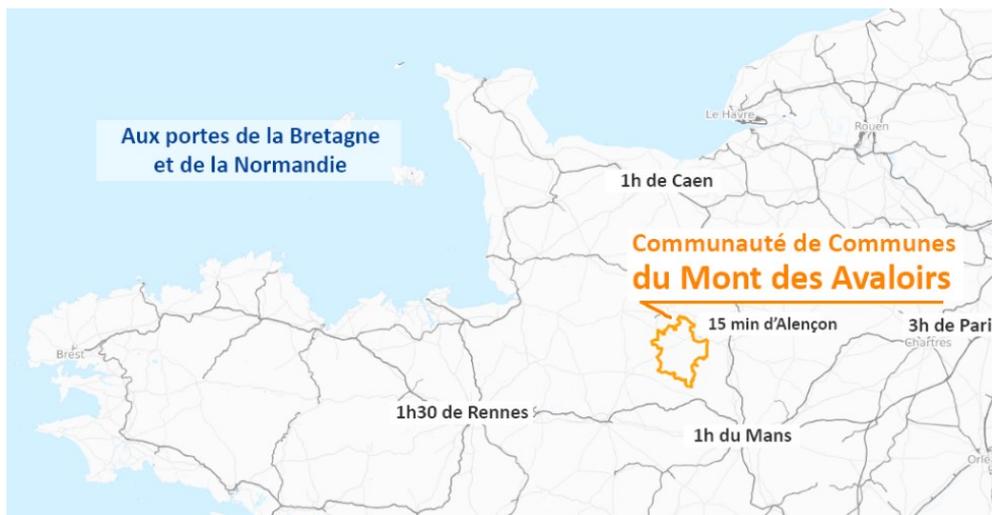
Contexte	4
Sommaire	5
1. Caractéristiques générales du territoire de la CCMA	6
2. Les offres de mobilité	7
a. Le réseau viaire et le trafic routier	7
b. Les transports en commun réguliers, scolaire et à la demande	9
ALEOP – transport en commun régulier Fréquentation ?	9
ALEOP – transport à la demande	9
ALEOP – transport scolaire	9
CAP'ORNE – transport en commun régulier	9
c. Le stationnement des 4 communes principales	10
Villaines-la-Juhel	10
Javron les Chapelles	10
Pré-en-Pail-Saint-Samson	11
Saint Pierre des Nids	11
d. Le service d'autopartage :	12
Fonctionnement du service :	12
Utilisation du service et satisfaction des usagers :	12
e. La mobilité électrique et les bornes de recharges	13
f. Le covoiturage	14
g. La place du vélo	14
h. Les mobilités évitées	16
3. La demande en mobilité	18
a. Les habitants	18
b. La vie socio-économique locale	19
c. Caractéristiques des déplacements	21
En région Pays de la Loire	21
En Région Pays de la Loire – milieu rural	22
Focus sur les déplacements domicile-travail	22
d. La place de la voiture dans les ménages	24
e. Le poids environnemental des déplacements	26
Synthèse	27
Annexes :	
Annexe 1 : Les services ALEOP – Lignes régulières	29
Annexe 1 : Les services ALEOP – Transport à la Demande	31
Annexe 2 : Les horaires CAP ORNE Ligne 20	32
Annexe 3 : Bilan service autopartage	36
Annexe 4 : Cyclabilité du territoire	45

1. Caractéristiques générales du territoire de la CCMA

Située au Nord Est du département de la Mayenne, la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (C.C.M.A.) se trouve aux limites des départements de l'Orne et de la Sarthe.

Elle est :

- à moins d'une heure des villes universitaires comme Alençon, Le Mans, Laval et Caen.
- à proximité de points touristiques incontournables : 15 min de Saint-Céneri-le-Gérei (un des plus beaux villages de France), 30 min de Bagnoles de l'Orne (station thermale) et 1h15 du Mont Saint Michel
- traversée par un réseau routier important : Nationale 12 et à proximité de l'A28 (Alençon – Le Mans – Tours), l'A11 (Paris – Le Mans – Nantes) et l'A81 (Rennes)



La Communauté de Communes est composée de **26 communes** pour **16500 habitants**. Elle a une superficie de **584 km²** et est le point culminant de l'Ouest avec une hauteur de **416 m**.

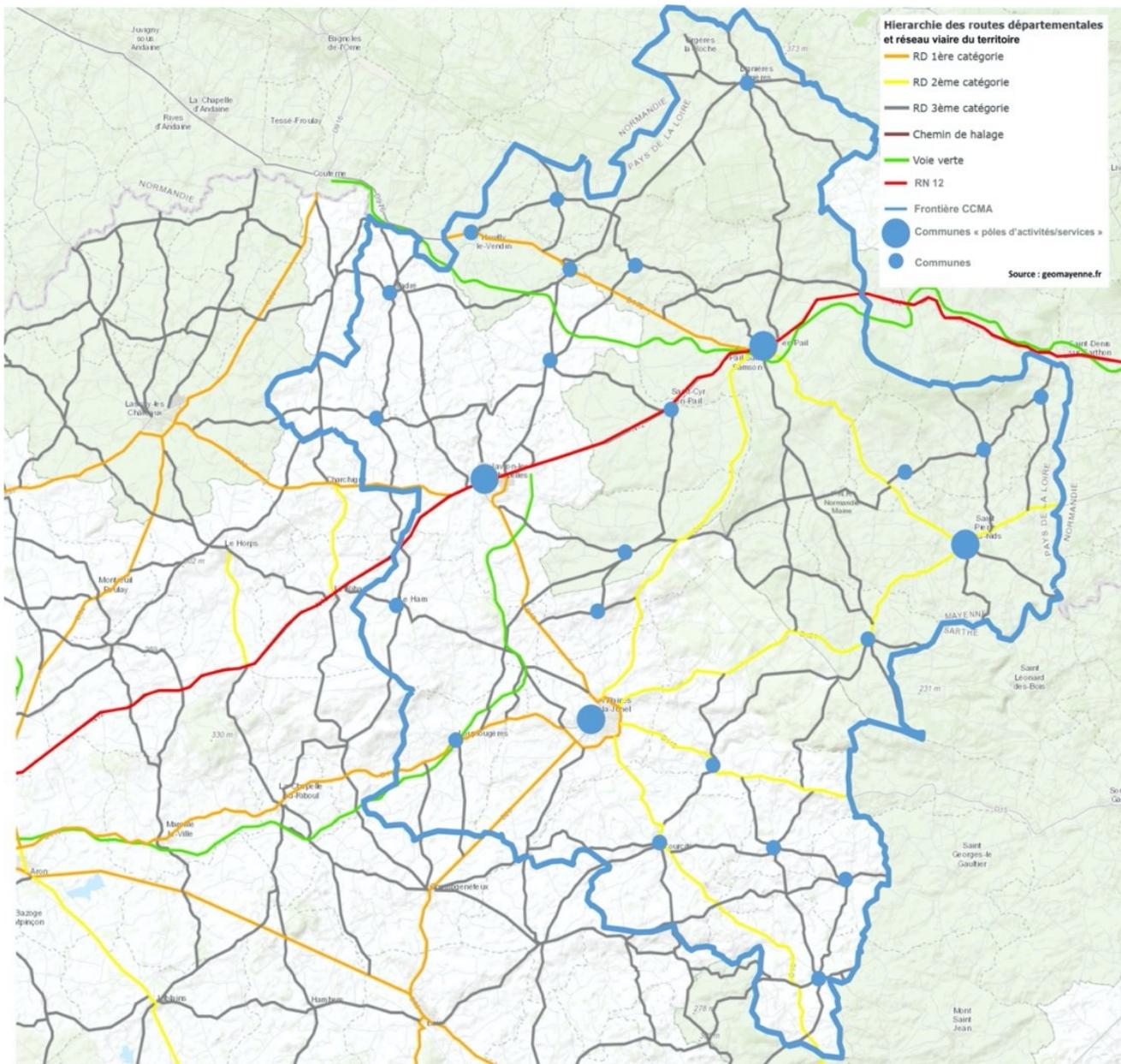
Le territoire dont une partie est intégrée au Parc Naturel Régional Normandie Maine, présente un patrimoine naturel riche. Les activités de loisirs en lien avec le patrimoine naturel sont développées : **randonnées à pied, à vélo ou à cheval** dans nos nombreux sentiers ; observation les **espèces faunistiques et floristiques protégées**. Le territoire est également riche en activités économiques variées et d'avant-gardes industrielles, artisanales et agricoles.

La consommation énergétique liée aux déplacements représente 28% de l'énergie totale consommée sur le territoire. Cette énergie est principalement d'origine fossile, impactant fortement l'environnement et les budgets des ménages et des activités socioéconomiques du territoire. C'est la raison pour laquelle la CCMA, à travers TEPCV, a souhaité proposer des solutions de déplacements alternatives aux déplacements motorisés et à l'autosolisme, afin de réduire fortement l'utilisation des énergies fossiles, avec notamment :

- Le déploiement des aires de covoiturages sur les voies de circulation les plus fréquentées
- Une Adhésion à Ouest Go, plateforme de covoiturage du quotidien, gratuite et portée par les collectivités du grand Ouest.
- La mise en place d'un service d'autopartage de véhicules 100% électriques : l'Autonome
- Le développement du projet Tous à Bicyclette qui vise à accompagner la remise en selle des habitants par l'aménagement d'infrastructures cyclables, par la création de services dédiés et par une communication et des animations incitatives, labellisé France Mobilités.

2. Les offres de mobilité

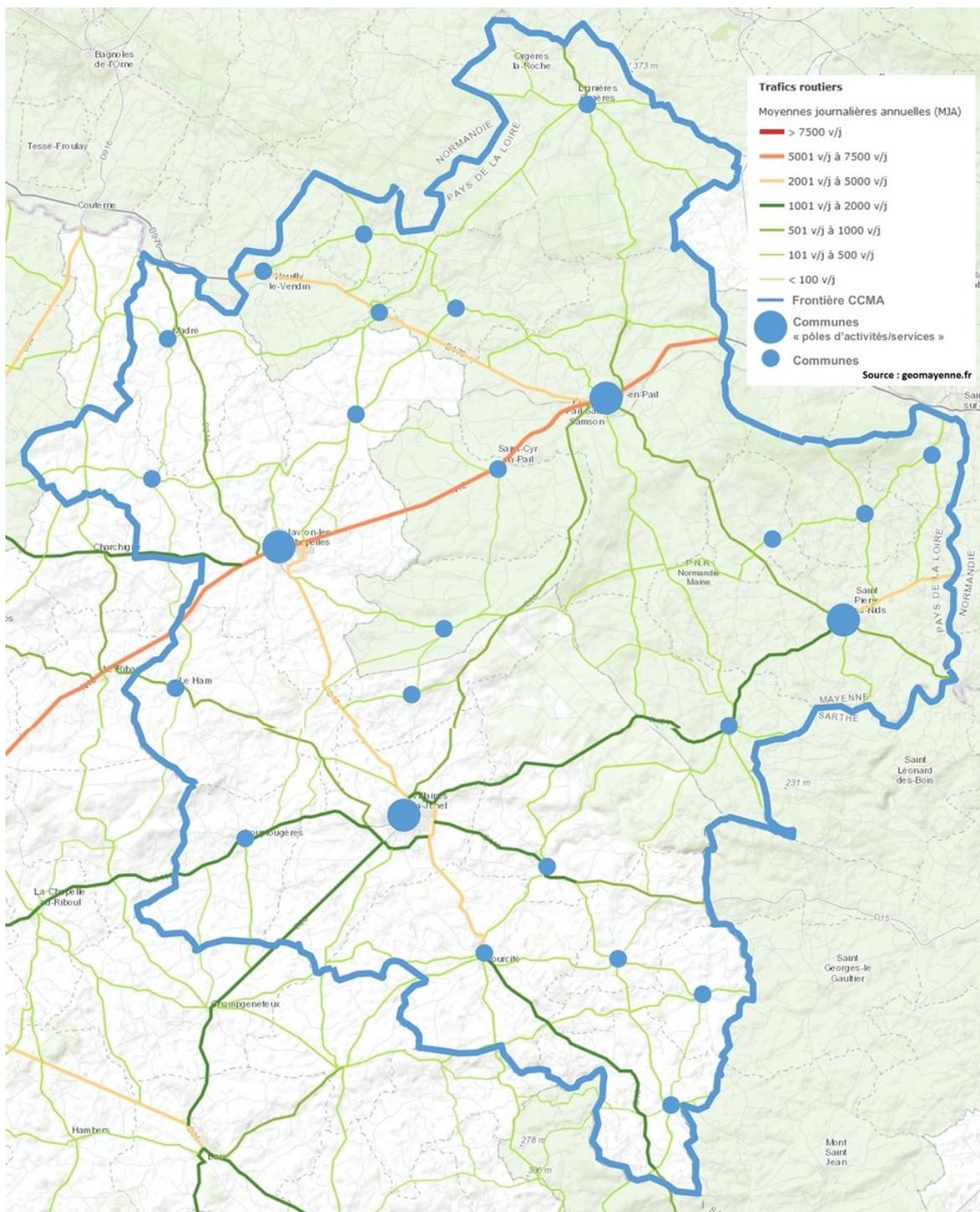
a. Le réseau viaire et le trafic routier



La communauté de commune est traversée par une route nationale très fréquentée : La RN12 qui relie Paris à la Bretagne. Cette route traverse le bourg de Pré-en-Pail-saint-Samson et de Javron-les-Chapelles.

Les trois catégories de routes départementales irriguent le territoire : de première catégorie au Nord et au sud-ouest, de deuxième catégorie sur l'est du territoire et de troisième catégorie équitablement répartie sur la communauté de communes.

Enfin, les voies vertes sont présentes de Javron-les-Chapelles vers le sud en passant par Loupfougères et sur le nord du territoire en passant par Pré-en-Pail-saint-Samson



Sur le territoire de la communauté de communes, le trafic routier est plutôt modéré dans l'ensemble, mais certaines routes sont très fréquentées.

La RN12 reste un axe qui agit comme une coupure forte, les flux sont denses et dissuasifs pour les personnes, voulant par exemple se déplacer à vélo. Cette nationale voit passer en moyenne **5666 véhicules par jour**.

Certaines départementales sont aussi assez fréquentées, comme celle reliant Pré-en-Pail à Neuilly-le-Vendin (D171) qui voit passer 3075 véhicules par jour en moyenne ou de Javron-les-Chapelles à Villaines-la-Juhel (D13) avec 2133 véhicules par jour.

Du côté de Saint-Pierre des Nids, le trafic est aussi relativement dense, avec des vitesses excessives sur l'axe D121, avec 2660 véhicules qui empruntent cette portion par jour.

b. Les transports en commun réguliers, scolaire et à la demande

Le positionnement du territoire de la CCMA en Région Pays de la Loire et aux portes de la Région Normandie fait coexister deux services de Transport en commun régulier :

- Aléop, de la Région Pays de la Loire
- Cap'Orne, de la Région Normandie.
- La Région Pays de la Loire, à travers son service Aléop, gère également le service de Transport à la Demande et le service de transport scolaire

ALEOP – transport en commun régulier Fréquentation ?

Une ligne du service Aléop dessert le territoire de la CCMA :

- La ligne 113 « Saint-Pierre-des-Nids, Alençon, Villaines-la-Juhel, Mayenne, Laval ». Cette ligne dessert les communes de Saint-Pierre des Nids, Boulay les Ifs, Pré-en-Pail, Saint-Cyr-en-Pail, Villaines-la-Juhel, Javron les chapelles et Loupfougère. Du lundi au vendredi, le bus passe une fois le matin et une fois le soir dans les deux sens ainsi que le mercredi midi sur Villaines et Loupfougères.
- Aleop adapte ses horaires principalement pour les scolaires. Les horaires détaillés des cars sont en annexe 1.
- Le prix du ticket est de 2€, le carnet de 10 trajets de 16€, et l'abonnement mensuel st de 25€ pour les moins de 26 ans, et de 50€ pour les plus de 26 ans.

Lignes régulières



ALEOP – transport à la demande

Pour répondre aux besoins des habitants, la Région Pays de la Loire et le service ALEOP propose également un service de transport à la demande (TAD) connu anciennement sous le nom de « Petit Pégaze » (auparavant géré par le département).

Transport à la demande



Ce service fonctionne sur réservation (en général dans 15 jours qui précèdent le déplacement), après inscription. Il permet aux habitants non-mobiles, notamment les personnes âgées de pouvoir se déplacer sur le territoire. Dans le cas où les utilisateurs habitent hors agglomération, ont plus de 75 ans ou sont en situation de mobilité réduite, le service intervient directement à domicile. Le service est également ouvert aux mineurs, sous certaines conditions. (cf annexe 1). Il dessert de manière régulière des points stratégique sur les communes d'Alençon, la Ferté Macé, Bagnolles de l'Orne, Mayenne. L'utilisation du service se fait avec les tickets Aléop (1 ticket par déplacements en Mayenne – 2 tickets par déplacement dans l'Orne).

De novembre 2018 à novembre 2019, le service a transporté 2227 voyageurs, soit une moyenne de 186 voyageurs dans le mois. Le service est connu et fréquenté par les habitants du territoire, notamment par les personnes en situation de précarité, sans moyen de transport. La force de service repose dans la proximité directe à l'utilisateur, et une grande souplesse d'organisation.

ALEOP – transport scolaire

Le service de transport scolaire dessert notamment les établissements scolaires primaires et les collèges. Tarifs : 90€ pour le 1^{er} enfant, 70€ pour le 2nd enfant, gratuité pour le 3^e enfant ; ½ tarif pour les RPI.

CAP'ORNE – transport en commun régulier

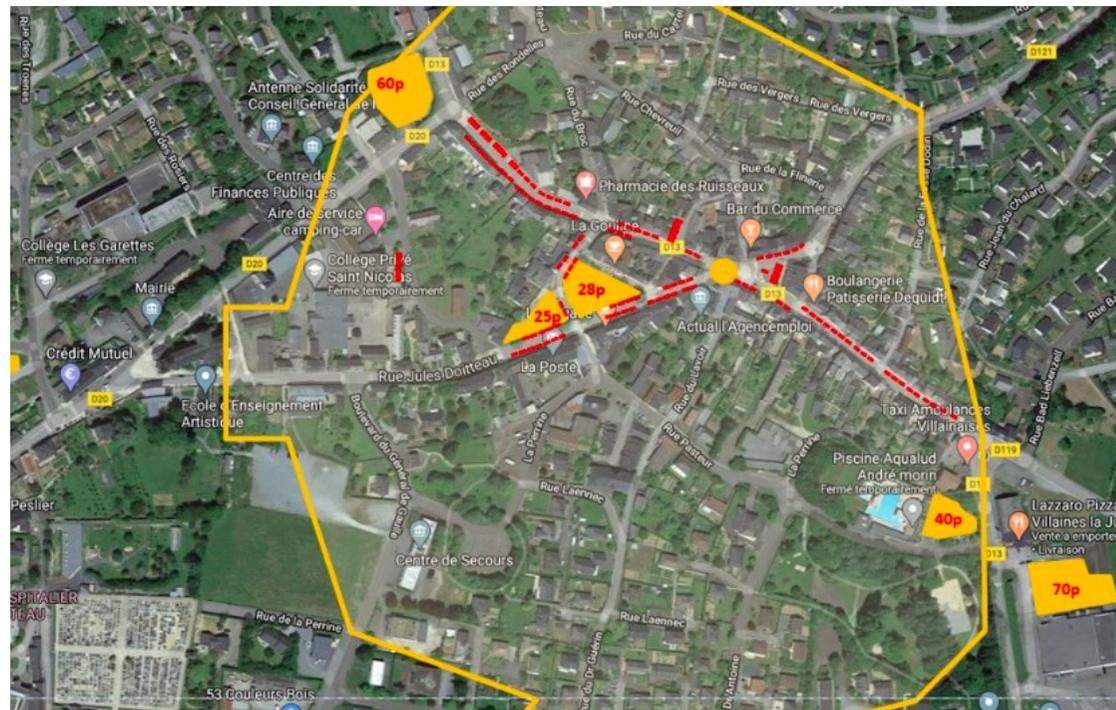
Le territoire est également desservi par une ligne de Bus Cap ORNE, le service de transport en commun de la région Normandie. La cible privilégiée concerne les lycéens, avec un bus le matin et le soir, renforcée le lundi matin et le vendredi soir pour les internes. La fréquence de passage très limitée n'apporte pas un service facilement utilisable par les habitants. (Voir horaire en annexe).

c. Le stationnement des 4 communes principales

Villaines-la-Juhel

Le centre commercial couvert sur un rayon de 300 mètres par :

- 148 places de stationnement longitudinal
- 153 places sur parkings
- Moins de 10 stationnements vélo sécurisés



Javron les Chapelles

Le centre commercial couvert sur un rayon de 300 mètres par :

- 130 places de stationnement longitudinal
- 183 places sur parkings
- Pas ou très peu de stationnements vélo sécurisés

Pré-en-Pail-Saint-Samson

Le centre commercial couvert sur un rayon de 300 mètres.

- 115 places de stationnements longitudinal
- 230 places sur parking
- Environ 10 stationnements vélo sécurisés
-

Saint Pierre des Nids

Tout le centre commercial couvert dans un rayon de 300 mètres

- Environ 100 places de stationnements longitudinal
- 68 places sur parkings
- Moins de 10 stationnements vélo sécurisés



Dans ces communes (notamment Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail-Saint-Samson) le stationnement longitudinal est très présent alors que des parkings collectifs existent à proximité. Supprimer ces stationnements longitudinaux permettrait d'apaiser la circulation dans les centres bourgs principaux du territoire, en permettant aux modes de déplacements actifs de prendre leur place pourrait être une brique de nouveaux projets d'aménagement de ces centres.

Cette thématique du stationnement longitudinal, en hyper proximité des commerces et services est très sensibles. La concertation avec les acteurs locaux est primordiale à ce sujet.

d. Le service d'autopartage :

Pour les personnes ayant le permis de conduire, un service d'autopartage est installé depuis 2017 sur les communes de Villaines-la-Juhel et de Pré-en-Pail-saint-Samson. Ce service comprend deux voitures Renault Zoé électrique, d'une autonomie de 300 kilomètres chacune, rechargée sur chaque site grâce aux bornes de recharges dédiées et réservées au service.

Dans son projet de Transition Énergétique, la CCMA a installé des panneaux solaires (car port à Pré en Pail Saint Samson et bâtiments communautaires) produisant l'équivalent de 90 000 km parcourus en voiture électrique. Ce sont les autonomes. Pour réserver l'autonome, il faut s'inscrire et rentrer son permis de construire sur la plateforme CLEM qui gère l'ensemble du service (réservation, facturation, assistance).



Fonctionnement du service :

Autonomie des véhicules :
350 km

Location :
Entre 6h et 22h
(retour à la station de recharge tous les soirs pour garantir sa bonne recharge pour les utilisateurs suivants)

Tarifs :
- Forfait de 4€/mois
- 5 € la demi-journée (créneau 6h-13h ou 13h-22h)
- 8€ la journée (créneau 6h-22h)

Nouveauté 2019 :
Mise en place d'un demi-tarif pour les demandeurs d'emploi

Production d'électricité :

Des panneaux solaires ont été installés sur les bâtiments intercommunaux et sur le car-port du siège de la CCMA.

Ils permettent la production de l'électricité nécessaire pour parcourir 90 000 km en voiture électrique !

Utilisation du service et satisfaction des usagers :

Le service présente les résultats suivants (données 2018) :

- 15 utilisateurs différents en moyenne chaque mois
- 523 réservations en 2019, 50% à la journée ; 37% l'après midi ; 13% le matin ; 80% du temps disponible réservé.
- Utilisation réelle des véhicules de l'ordre de 50% du temps réservé (optimisation possible)
- 100 km/réservation en moyenne

- Une enquête de satisfaction et d'évaluation qualitative a été conduite en 2020 :
- 16% des utilisateurs n'ont pas de voiture.
- Le service est perçu comme une solution de mobilité « sociale » mais également comme alternative économique et écologique de se déplacer.
- Un utilisateur sur deux habite à moins de 5 km
- Les usages sont divers : santé, courses, loisirs, travail ...
- Les utilisateurs sont satisfaits du service.

Cf annexe3 pour des informations détaillées.

e. La mobilité électrique et les bornes de recharges

Depuis 2017, un réseau de 50 bornes de recharges électriques normales est déployé sur tout le département, dont bénéficie le Mont des Avaloirs. Ce chantier s'inscrit dans le cadre du plan de déploiement départemental des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) mené par Territoire d'énergie Mayenne. Un maillage départemental mis en place afin d'accompagner le développement de l'électromobilité sur le territoire. 4 bornes ont été installées sur la collectivité, à Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail-Saint-Samson, Saint-Pierre-des-Nids et Javron-les-Chapelles.

Pour ces bornes, il suffit de s'abonner et de se procurer une carte d'abonnement (badge) Territoire d'énergie Mayenne sur le site Alizecharge ; une application sur smartphone est également disponible. Chaque borne est équipée de deux points de charge, soit une possibilité de recharger deux véhicules en même temps (s'ils n'utilisent pas la même prise). La borne comprend sur le territoire deux types de prises :

Prise EF (charge lente) Prise domestique standard

- Puissance maximale de 3 kVA
- Durée de charge variable selon les véhicules
- À ce jour, ce sont les seules acceptées par les 2 roues et petits véhicules électriques (scooter, twizy, voiture sans permis)

Prise type 2 :

- Puissance maximale de 18 kVA selon abonnement choisi (variable selon les véhicules)
- Format Européen pour charge accélérée
- Durée de charge dépendante de la capacité de la batterie du véhicule (exemple : un véhicule Zoé nouvelle génération pourra se charger de 0 à 80% en un peu moins de 2 heures)

Prise type 3 :

- Puissance maximale de 18 kVA selon l'abonnement choisi (variable selon les véhicules)
- Durée de charge dépendante de la capacité de la batterie du véhicule (exemple : un véhicule Zoé ancienne génération à une capacité de batterie de 22 kWh, elle pourra donc se charger de 0 à 80% en 1h).



Photo 2 : Borne de recharge à Villaines-la-Juhel



Photo 3 : Borne de recharge à Saint-Pierre-des-Nids



Photo 4 : Borne de recharge à Javron-les-Chapelles

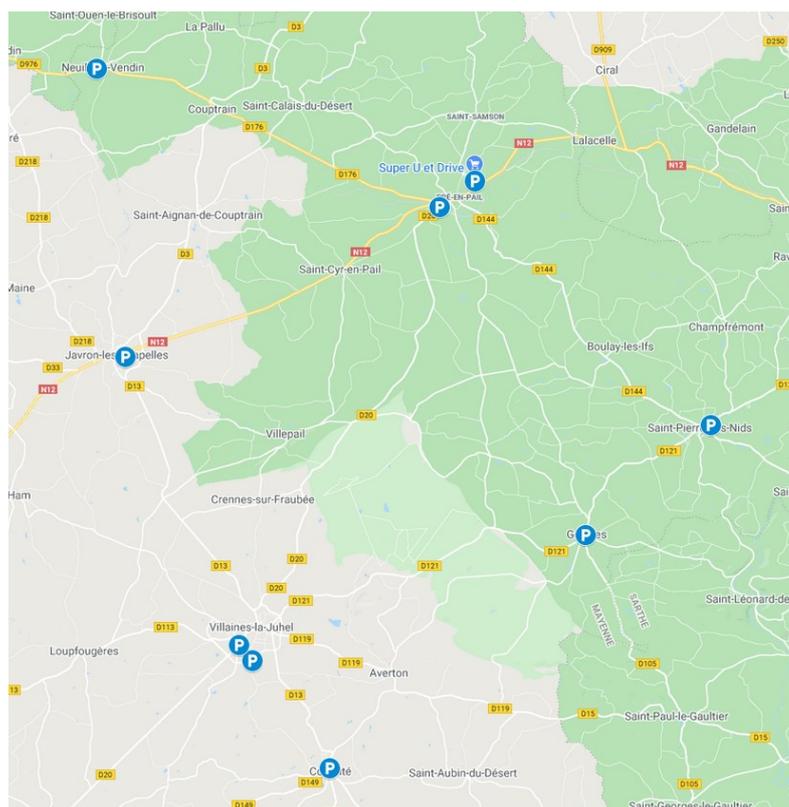
Données d'usage ? voir TEM53

La Communauté de Communes s'est engagée dans un plan de remplacement de ses véhicules professionnels pour des véhicules électriques.

f. Le covoiturage

Des plateformes de covoiturage ont vu le jour ces dernières années, permettant aux habitants de la collectivité de mutualiser leurs trajets.

Sur le territoire, 9 aires de covoiturage sont mises à disposition des covoitureurs. Elles permettent aux personnes voulant mutualiser leurs trajets de pouvoir se retrouver facilement et de se garer. Elles sont situées sur Pré-en-Pail-Saint-Samson, Villaines-la-Juhel, Javron-les-Chapelles, Saint-Pierre-des-Nids, Courcité et Gesvres. Principalement sur des parkings existants, certains sont plus ou moins bien indiqués par des panneaux d'indications.



De plus, la CCMA a souhaité adhérer et faire la promotion du projet Ovest Go, plateforme web de covoiturage créée par les collectivités du grand ouest, dédiée aux covoiturage du quotidien et évènementiel et dont l'utilisation est (et restera) entièrement gratuite.

Le développement du covoiturage sur le territoire nécessite une animation continue auprès des différents acteurs (employeurs, associations, salariés ...). La sensibilisation au covoiturage passe d'abord par une bonne communication sur la pratique et sur les possibilités. Les aires de covoiturage sont parfois mal indiquées ou ne le sont pas du tout, ce qui limite le nombre d'utilisateurs potentiels.

g. La place du vélo

Le projet « **tous à bicyclette** » est lauréat de l'appel à projet France mobilités. L'objectif est de mettre en œuvre toutes les solutions possibles permettant à chacun de se remettre en selle et de circuler sur le territoire à vélo, au quotidien et en toute sécurité :

- **Développer un réseau d'itinéraires cyclables sécurisés** : liaison entre les communes et vers les communes principales, vers les entreprises, vers les écoles.
- **Des aménagements** : équipements de stationnement, de bornes de recharges de vélos à assistance électrique.
- **Des services** : bonus vélo, service de location de vélo, vélo école, ...
- **Des actions de sensibilisation** pour permettre à chacun de se remettre en selle et se déplacer facilement à vélo au quotidien.

Même si le vélo au quotidien reste l'entrée principale du projet, le cyclotourisme, qui connaît un véritable essor en France et sur le territoire de la CCMA, sera également abordé. La proximité avec la Vélo Francette, la Véloscénie et la V44 (itinéraire cyclable Alençon-Le Mans-Saumur) est une vraie opportunité pour le territoire et ses acteurs touristiques de développer cette activité.

Ce programme, ainsi que le développement des mobilités durables fait l'objet d'une convention avec l'ADEME, subventionnant notamment le poste du chargé de mission mobilités, les actions d'animation, de communication, les études, de février 2019 à janvier 2022.

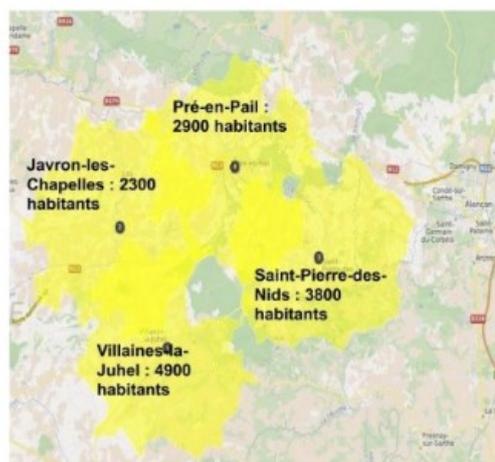
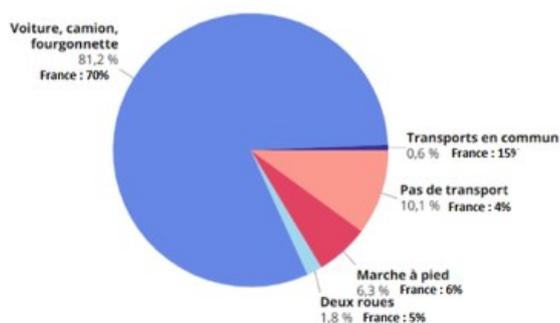
Le diagnostic vélo repose sur une analyse classique des données démographique du territoire, mais aussi des données plus spécifiques aux déplacements, et à une approche qualitative de l'aménagement du territoire au regard des déplacements cyclables.

Le diagnostic a fait ressortir que le territoire de la CCMA est, en 2019, globalement non adapté à une pratique cyclable du quotidien. Le constat :

- **Peu d'aménagements cyclables.** Les aménagements qualitatifs, respectant les préconisations du CEREMA sont rares. Cela est valable : Dans les centres/bourgs, sur les liaisons intercommunales avec des points noirs (autour de la RN 12 et des routes départementales fréquentées)
- Peu de solutions satisfaisantes de stationnement vélo
- Nombre de service associés au vélo faible. Un seul vélociste est répertorié sur le territoire.
- Des associations vélo orientées vers la pratique sportive et de loisirs, avec quelques animations dans l'année.
- L'intermodalité vélo en lien avec d'autres mode de transport inexistante (vers les transports en commun régionaux, le covoiturage, l'autopartage ...)
- Les différents axes routiers de la CCMA ont été qualifiés et les itinéraires cyclables recensés pour notamment faire ressortir les éléments suivants. Voir annexe 1.

Le potentiel vélo :

Part des moyens de déplacements utilisés pour se rendre au travail
comparaison France - CCMA 2019



A moins de 20 min du centre-ville = 12 000 habitants soit 75% des habitants

En comptant les recouvrements + hors CCMA : ~ 2 habitants sur 3 à moins de 20 minutes

A ce jour la pratique vélo au quotidien et notamment pour les déplacements domicile travail est quasi inexistante. Pourtant, 1 salarié sur 3 travaille et réside dans la même commune et 2 habitants sur 3 se trouvent à moins de 20 minutes à vélo d'un pôle d'attractivité du territoire.

Les Voies vertes

L'itinéraire bis de la Véloscénie, passant par Pré en Pail Saint Samson est inauguré en octobre 2020. Ce projet est porté par les conseils départementaux de la Mayenne et de l'Orne se déploie sur 27 kilomètres dans un environnement privilégié (Natura 2000). Cette voie verte s'appuie sur le tracé d'une ancienne voie ferrée arborée.

La voie verte Mayenne - Javron les Chapelles, est aussi très appréciée des locaux pour les sorties loisirs. En stabilisé compacté, cette voie de 33 kilomètres offre un agréable linéaire dans un paysage de polyculture et d'élevage bovins. Cette voie Verte rejoint également la Vélo Francette à Mayenne.

Sur Villaines-la-Juhel, une voie de contournement « douce » a vu le jour en mai 2016. Le projet a été initié en parti par la ville et la communauté de communes, et permettre le désengorgement du trafic au sein de la ville et de faciliter la circulation vers les grosses entreprises du territoire telles que MPO, Tryba et Lyreco. Cette voie permet de libérer la commune des nombreux passages de camions et améliore la tranquillité et l'attractivité d bourg. Ainsi, des espaces réservés aux déplacements doux tels que le vélo ou la marche sont développé sur cette voie, qui aide à favoriser la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le Bonus Vélo

En juin 2019, la CCMA a mis en place le Bonus Vélo à Assistance Electrique. Cette subvention à l'achat de VAE permet de faciliter l'achat de VAE par les habitants de la CCMA. Ce dispositif permet notamment de mesurer l'intérêt des habitants vis-à-vis de la pratique vélo, et de mesurer la pratique actuelle. Le Bonus Vélo a permis également de mobiliser les habitant volontaires pour la réalisation du schéma directeur cyclable.

En 2019, la subvention Bonus VAE a été versée à 49 personnes, pour l'achat de VAE d'un prix moyen de 1588 € (montant de l'opération : 4 358,39€) :

- Subvention de 10% du prix d'achat du Vélo à Assistance Electrique, plafonnée à 100 €
- Subvention éligible pour les vélos achetés à partir du 1er juin 2019 ; la demande doit être effectuée dans les deux mois suivant l'achat
- 24% des bénéficiaires ne pratiquaient pas le vélo avant leur achat, et les déplacements du quotidien à vélo (pour aller au travail, aux activités de loisirs, ...) sont cités par 47% des cyclistes. Les principales motivations pour la pratique du vélo sont les bienfaits pour la santé et leur faible impact sur l'environnement.
- Enfin, 1 personne sur 3 a pu bénéficier en complément de l'aide de l'état octroyée dans les mêmes conditions que la subvention de la CCMA.



Pour 2020, la CCMA relance son aide à l'achat de vélos (avec une extension aux vélos cargos et vélos traditionnels), avec cette fois un budget de 7 000 €, cette fois, il est ouvert aux particuliers, entreprises, associations employeuses et collectivités.

Pour les habitants du territoire, un vélociste propose la vente de deux roues motorisés, mais aussi de vélos classiques, VTT et vélos électrique à Villaines-la-Juhel: Cycle Yvard.

h. Les mobilités évitées

Le télétravail et les espaces de coworking notamment permettent d'éviter des déplacements, notamment pour domicile travail.

La communauté de communes du Mont des Avaloirs souhaite proposer un espace de co-working à Villaines la Juhel, au sein d'un tiers lieux. Pour sa première étape, le projet repose sur le développement d'une communauté de coworkers.

Par ailleurs, l'association Payaso Loco située à Pré en Pail Saint Samson porte également un projet de tiers lieux, lauréat de l'appel à projets Fabriques de Territoires.

La mise en place du télétravail dans les entreprises et collectivités du territoire permettra également d'éviter un certain nombre de déplacements. La CCMA et la GAL Haute Mayenne souhaite d'ailleurs proposer aux entreprises locales un accompagnement des équipes dirigeantes pour favoriser la mobilité des salariés.

Synthèse de l'offre de mobilité sur le territoire

Sur le territoire de la CCMA, l'offre de service de mobilité tend à se diversifier du fait du développement de projets spécifiques et adaptés au milieu rural.

Le réseau viaire principal (RN12 et RD fréquentées) est de bonne qualité. Les routes secondaires présentent une qualité moindre. Ce réseau et l'offre de stationnement dans les villes centres permettent et accompagnent les déplacements en voiture et l'autosolisme rependu.

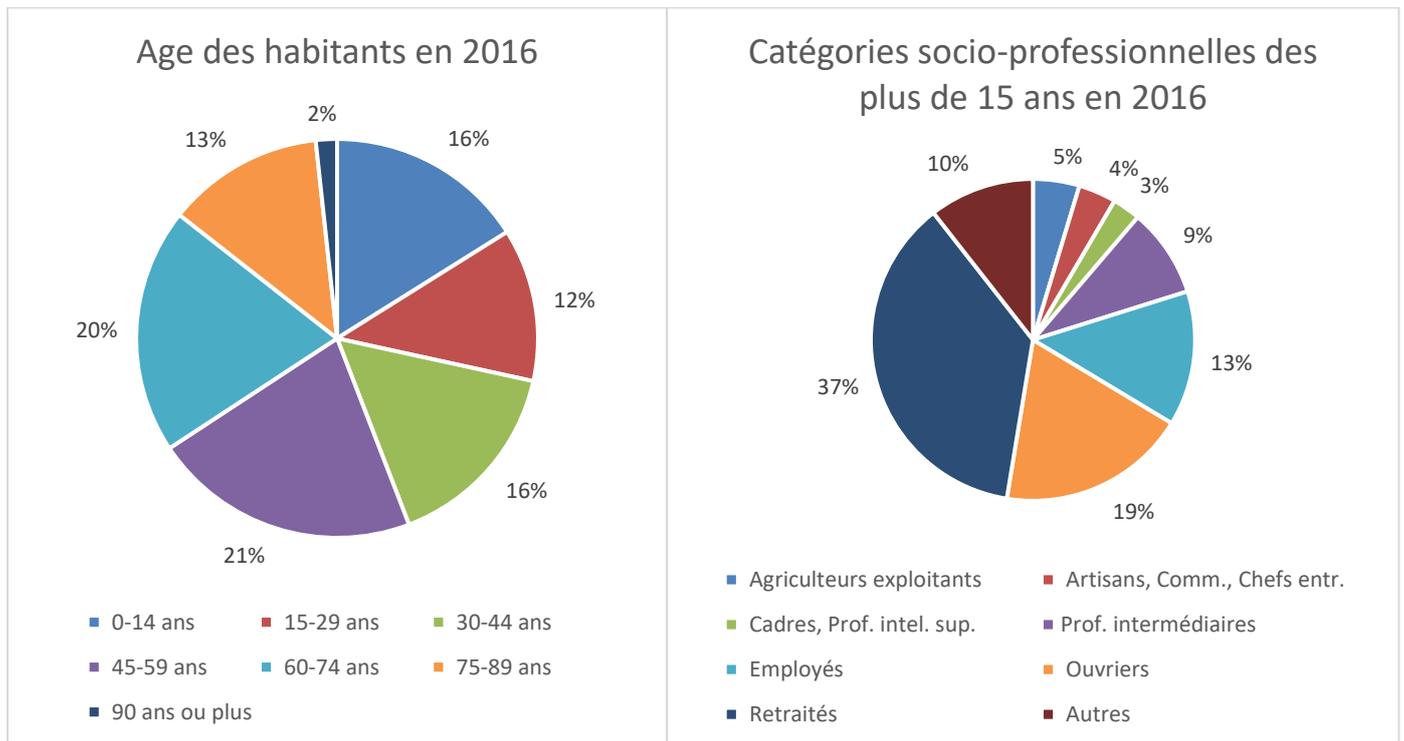
L'offre en transport en commun est très réduite et orientée vers les déplacements des scolaires. L'absence de service ferroviaire est marquante. Le Transport à la Demande en faveur des déplacements de proximité est connu et utilisé.

Le développement des motorisations électrique est engagé, notamment pour les services de la CCMA. L'implantation des bornes de recharge piloté par TEM ne concerne que les 4 principales communes du territoire.

La CCMA est globalement engagée dans le développement des mobilités durables, avec le développement du covoiturage, de l'autopartage, des déplacements à vélo, de manière innovante et reconnue pour un territoire rural. Sous l'impulsion politique locale, l'ingénierie et l'animation de proximité sont les clés de réussite de ces projets.

3. La demande en mobilité

a. Les habitants



Sur le territoire de la communauté de communes :

- 28% ont moins de 30 ans
- 37% ont entre 30 et 59 ans
- 35% de la population a plus de 60 ans.

Parmi les plus de 15 ans :

- Les retraités sont sur-représentés (37%)
- Les ouvriers et employés : 32%

Les différentes catégories de population ont des besoins en mobilités différentes, à titre d'exemple, les jeunes ne sont pas facilement mobiles et véhiculés. La population vieillissante, peut être associée à la perte d'autonomie, notamment en matière de mobilité. Enfin, la sur-représentation de catégories socio-professionnelles peu ou pas qualifiées entraîne des niveaux de revenus faibles, sur lesquels la mobilité aura un impact d'autant plus fort.

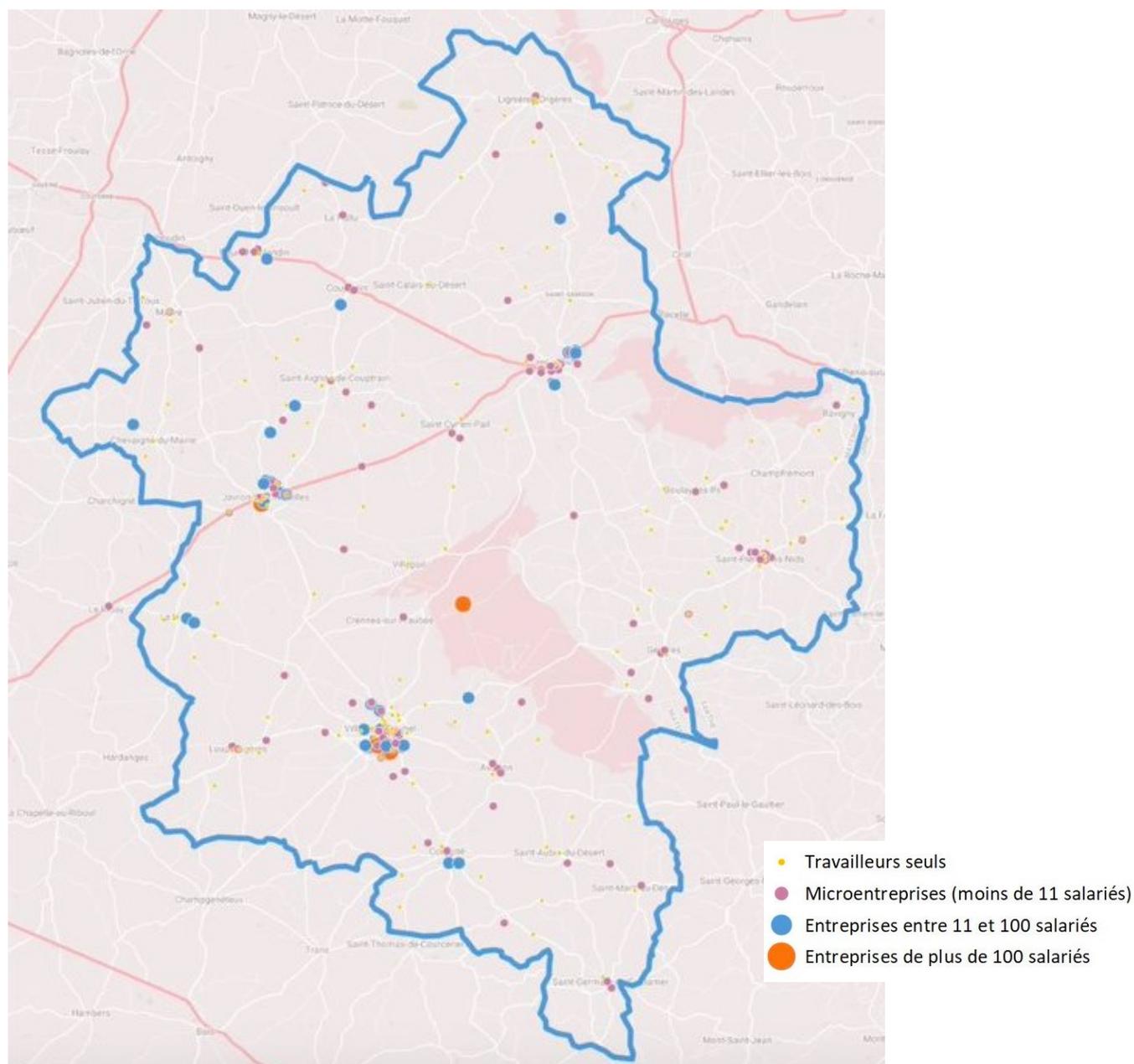
Enfin, 52% de la population habite sur l'une des 4 principales communes du territoire (Villaines la Juhel, Pré en Pail, Saint Samson, Javron les Chapelles, Saint Pierre des Nids)

La population de la CCMA est :

- Vieillissante, entraînant des besoins de mobilité et d'accès à des services spécifiques.
- Moins qualifiée, avec des revenus moins élevés, les déplacements impactent ainsi plus fortement les budgets des ménages.

b. La vie socio-économique locale

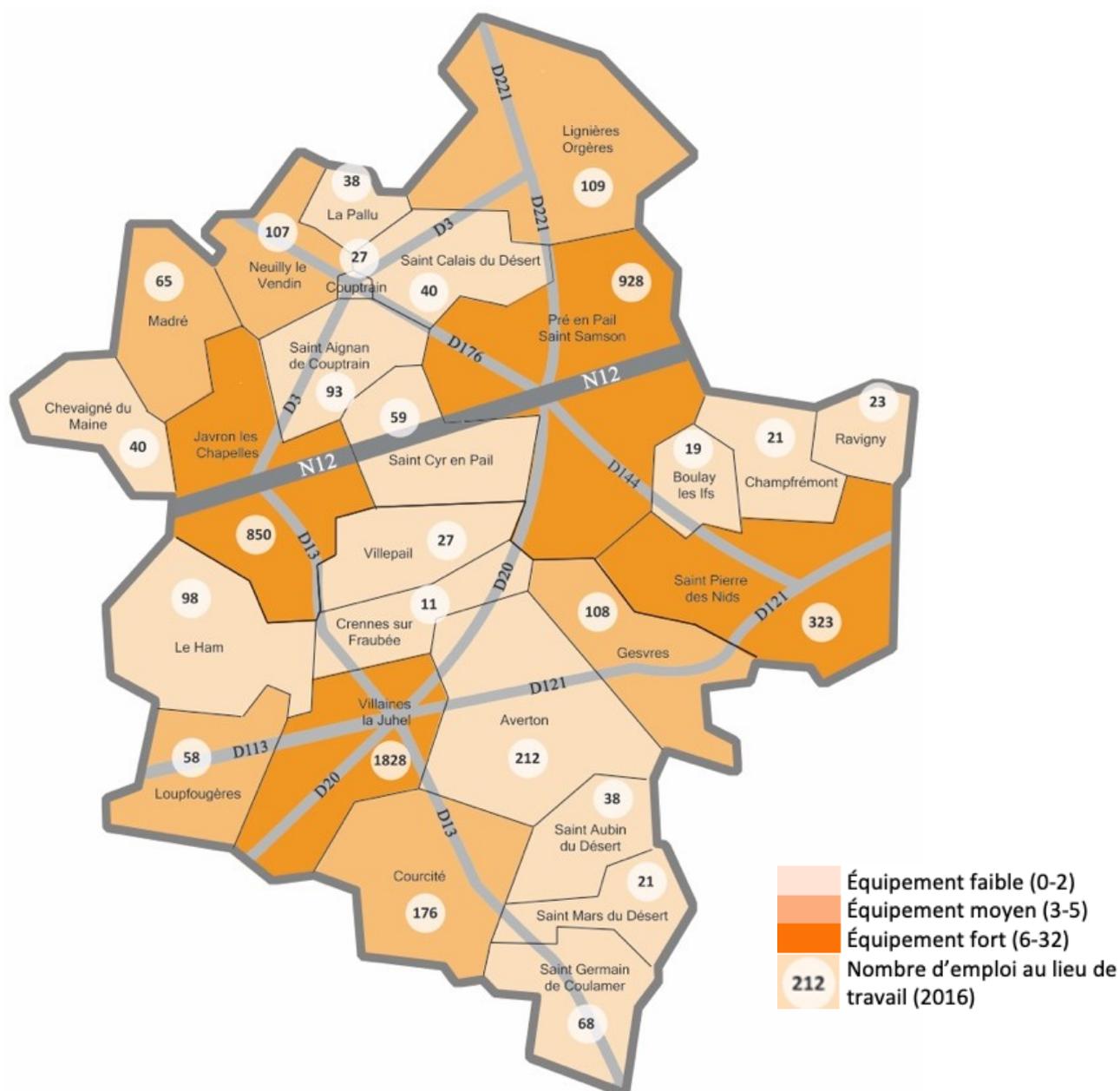
Implantation des entreprises et travailleurs seuls dans la communauté de communes du Mont des Avaloirs :



L'implantation des entreprises sur le territoire est centralisée sur les communes de Villaines la Juhel, Javron les Chapelles, Pré en Pail Saint Samson et dans une moindre mesure Saint Pierre des Nids.

L'implantation de ces activités économiques, pourvoyeuses d'emplois est indicateur fort de la demande en mobilité pour les déplacements domicile travail.

Répartition des emplois et les services sur le territoire :



73% des emplois et 77% des services sont centralisés sur Villaines la Juhel, Pré en Pail Saint Samson, Javron les Chapelles et Saint Pierre des Nids.

Les services regroupent les équipements suivants :

- Ecoles maternelles, primaires et collèges
- Gendarmeries
- Pole emploi
- Les banques et agence postales (ou point contact)
- Les hypermarchés, supérettes, épicerie
- Les commerces de proximité : boulangerie, boucherie, charcuterie,
- Les activités médicales : médecins généralistes, dentistes, infirmiers, kiné, pharmacies
- Les hébergements de personnes âgées
- Les crèches

Les services sont principalement concentrés sur les communes de Villaines-la-Juhel, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Saint Pierre des Nids et Javron-les-Chapelles.

Cette carte nous présente les inégalités de services du territoire, ceux-ci se concentrant sur 4 pôles principaux et délaissant le reste du territoire. Cependant, ces communes principales sont équitablement réparties sur le territoire, engendrant des mobilités similaires pour les habitants.

Pour l'enseignement du premier degré, 15 écoles élémentaires et 2 écoles primaires sont répartis sur le territoire. Pour ce qui est des collèges, il y en a 3 sur le territoire : 2 à Villaines-la-Juhel et 1 à Pré-en-Pail-saint-Samson.

Les écoles primaires, maternelles et les collèges du territoire accueillent 1877 élèves, qui peuvent potentiellement créer au minimum 3 754 déplacements par jour (hypothèse pour des demi-pensionnaires).

Les deux précédentes cartes identifient les pôles structurants du territoire, qui sont les 4 communes les plus peuplées de la communauté de communes. Ces pôles regroupent une grande partie des entreprises, emplois et services.

La vie économique et les services du territoire

4 pôles structurants (Villaines-la-Juhel, Pré-en-Pail-saint-Samson, Saint-Pierre-des-Nids, Javron-les-Chapelles) :

- qui centralisent les emplois et les services du territoire 73 % des emplois, 77% des services
- fortement générateurs de déplacements.

c. Caractéristiques des déplacements

En région Pays de la Loire

En Pays de la Loire, les habitants réalisent environ 3,5 déplacements par jour du lundi au vendredi, pour une durée moyenne totale de 54 minutes (3,3 le mercredi contre 3,6 à 3,8 les autres jours), dans un rayon de 80km de leur domicile.

Du lundi au vendredi, la voiture représente 71% des déplacements. 87% des habitants en Pays de la Loire se déplacent contre 82% en France (hors île de France). Cependant, 13% des habitants sont non mobiles, ne se déplacent pas : cela concerne une forte proportion d'inactifs, de retraités et de personnes au foyer.

Il est d'ailleurs à noter que la durée des déplacements décroît avec l'âge.

Le samedi, on compte 3,1 déplacements par jour, soit 20% de moins qu'en semaine. Les déplacements sont de natures différentes, comprenant plus de loisirs et beaucoup moins de trajets domicile-travail. Les trois quarts de ces déplacements se font en voiture et 23% en covoiturage, ils durent généralement 16 minutes chacun, soit 49 minutes de déplacements par jour. 16% de la population des Pays de La Loire est non mobile le samedi.

Le dimanche, les déplacements diminuent considérablement, soit 1,9 déplacement par jour pour 38 minutes, dont 72% en voiture. 26% des habitants restent immobiles le dimanche.

Lors des vacances scolaires, on compte près de 3,1 déplacements par jour mais sur une distance plus élevée.

Les déplacements en milieu rural (Région Pays de la Loire)

- Une variabilité des déplacements en fonction de l'âge, et de la période (semaine-week-end-vacances)
- 52 minutes pour 3,4 déplacements par jour et 10 kilomètres
- 76% des déplacements en voiture
- 1 déplacement sur 2 fait moins de 5 km

En Région Pays de la Loire – milieu rural

En zone rurale, 33% des déplacements sont pour une distance de 0 à 2km, 17% de 3 à 5 kilomètres, 18% de 5 à 10 kilomètres et de 10 à 20 kilomètres et 14% pour plus de 20 kilomètres ; ainsi, un déplacement sur 2 fait moins de 5 km en milieu rural.

On compte 52 min avec 3,4 déplacements par jour sur une moyenne de 10 kilomètres, et plus de 60 minutes le vendredi. En Semaine, en milieu rural 76% des déplacements sont effectués en voiture, 14% à pied, 5% en 2 roues et moins de 5% en transports en commun.

Les modes actifs sont uniquement présents pour les déplacements de moins de 5km, à l'échelle de la Région Pays de la Loire. Ces modes sont d'ailleurs principalement utilisés pour les motifs de loisirs ou d'achats (en proximité du lieu de résidence).

En milieu rural, les déplacements tendent à prendre plus de temps quotidiennement.

En Pays de la Loire 1,3% des déplacements sont intermodaux, c'est plus difficilement le cas dans les territoires ruraux.

Les motifs de déplacements sont variables selon l'âge des personnes. En moyenne :

Un quart des déplacements concernent les trajets domicile-travail. En complément, 6% de déplacements sont liés à d'autres motifs professionnels. Au total, près de 30% des déplacements concernent donc des motifs professionnels. Plus le taux d'emploi local est important, plus les déplacements pour raison professionnelle augmentent également. En milieu rural, ces déplacements pour motif professionnel sont par ailleurs plus importants.

17% des déplacements sont liés au motif « achats » et sont exclusivement réalisés en voiture.

Sont ensuite recensés les déplacements de « loisirs, visites, accompagnement » pour 36% des déplacements

Focus sur les déplacements domicile-travail

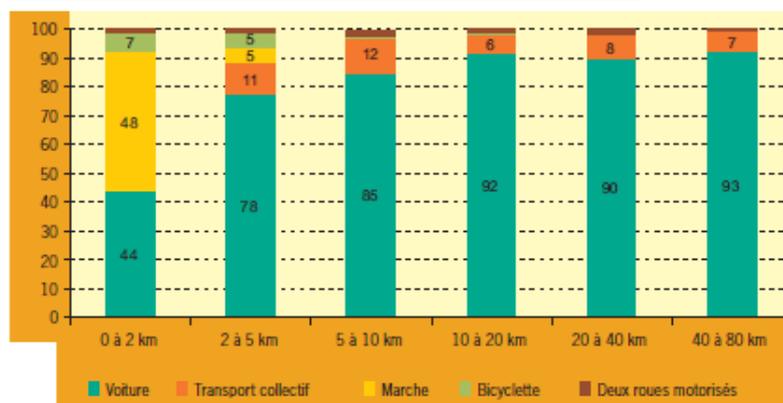
Les trajets domicile travail représentent ¼ des déplacements en Pays de la Loire et sont donc structurant de la mobilité quotidienne des habitants. Le motif domicile-travail représente donc **14 025 déplacements** sur le territoire de la CCMA. Plus largement, 1 déplacement sur 3 est lié à un motif professionnel. (16800 déplacements pour motif professionnel).

Le trajet moyen pour se rendre au travail en Pays de la Loire est de 13 kilomètres pour 18 minutes. 30% des actifs effectuent deux aller-retours dans la journée, généralement pour rentrer le midi (tendance à la baisse).

Sur les personnes actives, 5% travaillent à domicile.

La moitié des déplacements de moins de 2 km se font à pied

Répartition modale selon la distance de déplacement dans les Pays de la Loire (en %)



Champ : personnes de 6 ans et plus, résidant dans le territoire considéré ; déplacements effectués du lundi au vendredi à l'occasion d'activités situées dans un rayon de 80 km autour du domicile.
Source : Insee, SOeS, Inrets - enquête nationale transports et déplacements 2007-2008.

Les déplacements sur le territoire

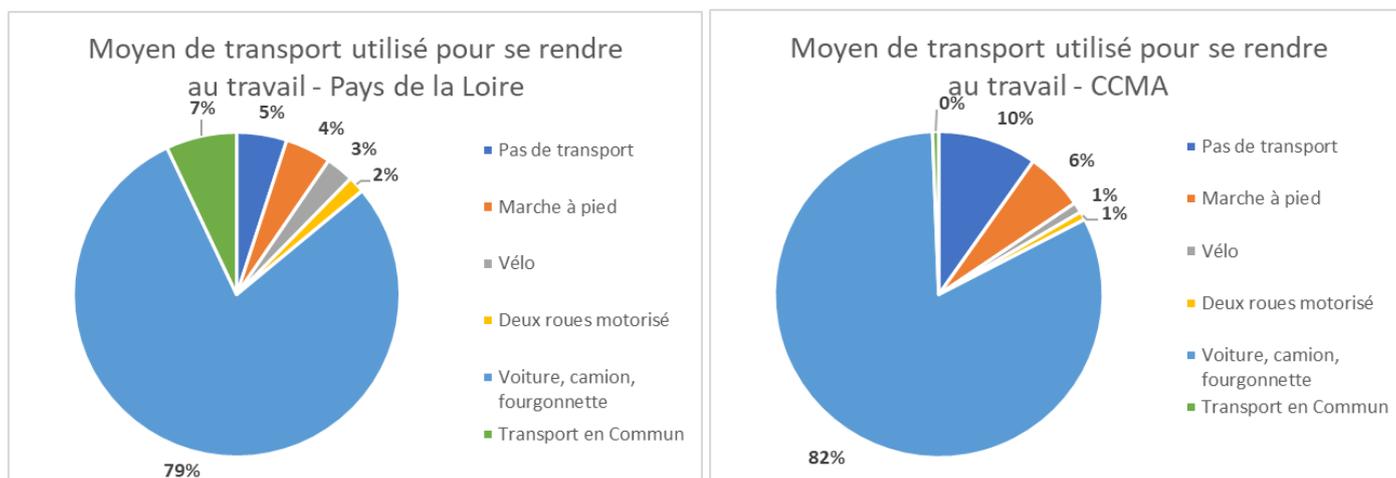
- 3.4 déplacements quotidiens pour 52 min et 10 km.
- 56100 déplacements par jour
 - Dont 28050 déplacements de moins de 5km
- 561 000 km / jour
- La voiture (71%) : 40000 déplacements – 400000 km par jour
- 7850 déplacements à pied (14%)
- 2800 déplacements à deux roues (5%)
- 2800 déplacements en transport en commun (5%)

Pour un piéton, le temps de parcours moyen est de 8 minutes, 15 minutes pour un motorcycle, 18 minutes pour une voiture, 10 minutes pour une bicyclette.

Plus la catégorie socio professionnelle de l'actif est élevée, plus les déplacements sont longs en distance et en temps.

1 personne sur 10 effectue un détour de son lieu de travail pour déposer quelqu'un.

Moyen de transport pour se rendre au travail :



Sur le territoire, 82% des déplacements domicile travail s'effectuent en voiture, 10% sont sans transport (travail à domicile ou agriculteurs), 6,33% marchent, 1% en vélo, 1% en deux roues motorisées. La part des transports en commun pour les déplacements domicile travail est négligeable et proche de zéro.

Les 14 025 déplacements domicile travail quotidiens se décomposent donc comme suit :

- 11 500 en voiture,
- 841 en marche à pied,
- 140 personnes se rendent au travail à vélo

Les déplacements domicile-travail sur le territoire

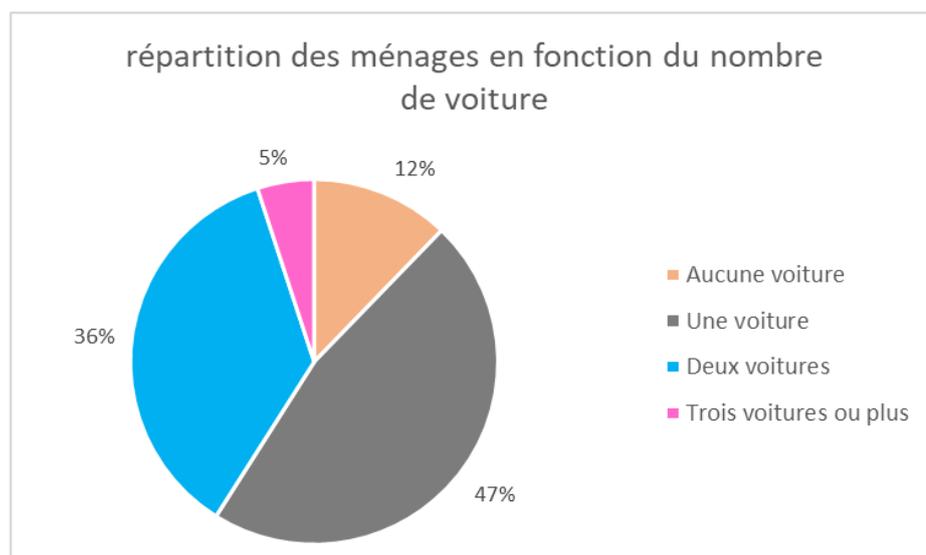
- ¼ des déplacements soit 14 000 déplacements par jour pour plus de 180 000 km parcours par jour.
- 11 500 déplacements en voiture, prédominante.
- La marche, deuxième moyen de déplacement pour se rendre au travail (6% - 840 déplacements quotidiens)
- 10% des actifs ne se déplacent pas
- Vélo et transports en commun négligeables

d. La place de la voiture dans les ménages

Part des ménages ayant au moins 1 voiture (%)

France Métropolitaine	81
Pays de la Loire	87
Mayenne	88,7
CC du Mont des Avaloirs	90,7

Sur le territoire que 90,7% des ménages sont équipés d'au moins une voiture, contre 88,7% en Mayenne, 87% en Pays de la Loire et 81% en France Métropolitaine.

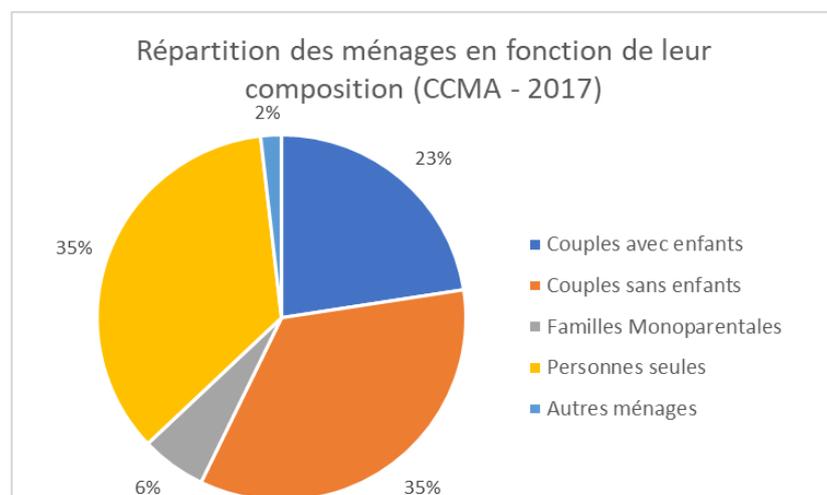


Un ménage sur deux n'a qu'une seule voiture sur le territoire de la CCMA,

- 36% des ménages ont deux voitures
- 12% des ménages n'ont aucune voiture

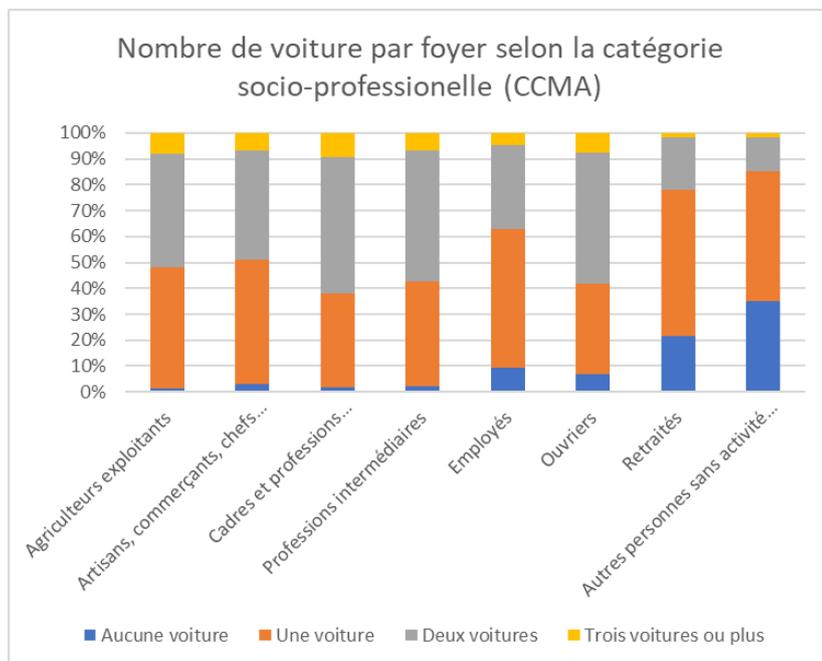
Ces chiffres peuvent être rapprochés de :

- La composition des foyers du territoire (nombre d'adultes au foyer)
- Les catégories socio-professionnelles des ménages



Le nombre de foyers ayant une seule voiture, se rapproche du nombre de foyers composé d'un seul adulte (47%-41%)

Au contraire le nombre de foyer composé de deux adultes (et éventuellement d'enfants) est nettement plus important que le nombre de foyer équipé de deux voitures (58% - 36%).



Selon les catégories socio-professionnelles, il apparaît que les foyers sans voiture concernent principalement les retraités et les personnes sans activité, puis dans une moindre mesure, les employés et ouvriers. L'enjeu social de l'équipement en voiture est ici assez clair.

Le fait d'avoir 3 voitures ou plus au foyer concerne exclusivement les actifs

Sur le territoire de la CCMA, les ménages sans voitures sont principalement situés sur les communes de Villaines la Juhel (14% des ménages), Javron les Chapelles (13%), Pré en Pail Saint Samson (13%), Saint Pierre des Nids (10%).

Pour ces communes centralisant un certain nombre de services et d'emploi, le développement des modes de déplacements actifs apparaît comme particulièrement pertinent.

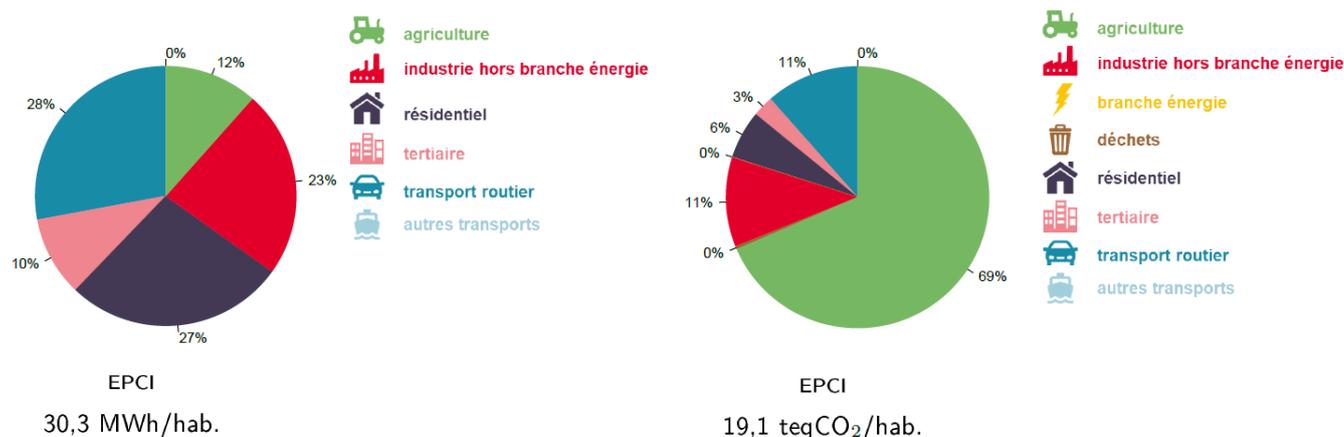
Cependant certains ménages sans voiture résident également dans d'autres communes du territoire comme Villepail (12% de ménages sans voiture), Saint Aubin du Désert (12%), le Ham (10%), Couptrain (16%), Boulay les Ifs (11%). Pour ces communes, l'enjeu social de la mobilité est spécifique.

La place de la voiture

- 10 % des foyers du territoire ne sont pas équipés de voiture. Cet enjeu de mobilité concerne principalement les retraités et les personnes sans activités et l'ensemble du territoire.
- Le nombre de foyer équipé d'une seule voiture pour plusieurs adultes est également important.

e. Le poids environnemental des déplacements

Les déplacements représentent 28% de l'énergie totale consommée sur le territoire pour 140 GWh. L'énergie utilisée est quasi exclusivement issue des produits pétroliers (92%)



En matière d'émissions, le transport entraîne 11% des Gaz à Effet de Serre (GES) émis sur le territoire

Par ailleurs sur le territoire, le transport est responsable de :

- 39% des émissions des Oxydes d'azote (NOx)
- 3% des PM10
- 5% des PM2.5
- 6% des COVNM

Ces polluants ayant des impacts sur la santé (voies respiratoires essentiellement) et l'environnement (ozone ...).

Le poids environnemental des déplacements

- Transport représente 28% de l'énergie totale consommée sur le territoire (origine pétrolière)

Synthèse de la demande en mobilité sur le territoire

La mobilité est sur le territoire un enjeu social fort au vu de la population vieillissante et aux revenus modestes. L'équipement en voiture faible ou inexistant est particulièrement représenté et la forte dépendance aux énergies fossile impacte d'autant plus le budget des ménages.

Néanmoins, la voiture est omniprésente sur le territoire, pour l'ensemble des déplacements. Le fort taux d'emploi du territoire implique une part importante de déplacements dits professionnels.

L'organisation du territoire fait apparaître que les 4 communes principales sont fortement génératrices de déplacements du fait du regroupement des emplois et des services.

Les modes actifs sont sous représentés malgré un potentiel de développement non négligeable (1 déplacement sur 2 est inférieur à 5 km).

Offre de mobilité sur le territoire

Sur le territoire de la CCMA, l'offre de service de mobilité tend à se diversifier du fait du développement de projets spécifiques et adaptés au milieu rural.

Le réseau viaire principal (RN12 et RD fréquentées) est de bonne qualité. Les routes secondaires présentent une qualité moindre. Ce réseau et l'offre de stationnement dans les villes centres permettent et accompagnent les déplacements en voiture et l'autosolisme rependu.

L'offre en transport en commun est très réduite et orientée vers les déplacements des scolaires. L'absence de service ferroviaire est marquante. Le Transport à la Demande en faveur des déplacements de proximité est connu et utilisé.

Le développement des motorisations électrique est engagé, notamment pour les services de la CCMA. L'implantation des bornes de recharge piloté par TEM ne concerne que les 4 principales communes du territoire.

La CCMA est globalement engagée dans le développement des mobilités durables, avec le développement du covoiturage, de l'autopartage, des déplacements à vélo, de manière innovante et reconnue pour un territoire rural. L'offre pour les mobilités évités (télétravail, ...) intéresse également le territoire. Sous l'impulsion politique locale, l'ingénierie et l'animation de proximité sont les clés de réussite de ces projets.

Demande en mobilité sur le territoire

La mobilité est sur le territoire un enjeu social fort au vu de la population vieillissante et aux revenus modestes. L'équipement en voiture faible ou inexistant, plaçant les habitants dans une situation de précarité et non mobilité, est particulièrement représenté. La forte dépendance aux énergies fossile impacte d'autant plus le budget des ménages.

Néanmoins, la voiture est majoritairement utilisée sur le territoire, pour l'ensemble des déplacements. Le fort taux d'emploi du territoire implique une part importante de déplacements dits professionnels. La mobilité ressort aussi comme enjeu de recrutement pour les entreprises locales.

L'organisation du territoire fait apparaitre que les 4 communes principales sont fortement génératrices de déplacements du fait du regroupement des emplois et des services. Les accès à ces communes et donc aux emplois et services sont primordiaux.

Les modes actifs sont sous représentés malgré un potentiel de développement non négligeable (1 déplacement sur 2 est inférieur à 5 km).

ANNEXES

Annexe 1 : Les services ALEOP – Lignes régulières

113 Boulay-les-Ifs → Alençon

Jours de circulation	AUTRES SERVICES						
	Lu	Ma	Me	Je	Vi	Sa	Di
Période hebdomadaire							
Période vacances							
Boulay LES IFS parking car: RD 245/ RD 144	06:55						
SAINTPIERRE DES NIDS Montebay	07:05						
PRÉ-EN-PAIL Eglise					07:05		
CONDE S'ARTHE Centre aquatique	07:28					07:28	
ALENÇON Lycée M. de Navarre							07:40
ALENÇON Lycée Alain							

Correspondance avec ligne n° 20 Alençon Orne – Renseignements : Service des Transports Publics Routiers au 02 33 81 61 95.

113 Alençon → Boulay-les-Ifs

Jours de circulation	AUTRES SERVICES						
	Me	Je	Lu	Ma	Je	Vi	Di
Période hebdomadaire							
Période vacances							
ALENÇON Lycée M. de Navarre	12:15	13:25	17:12	18:10			
ALENÇON Saint-François	12:25	13:36	17:22	18:20			
ALENÇON Lycée Alain	12:35	13:40	17:32	18:25			
SAINTPIERRE DES NIDS Montebay	13:00	14:00	17:50	18:45			
Boulay LES IFS parking car: RD 245/ RD 144	13:10	14:07	18:00	18:50			
PRÉ-EN-PAIL Montebay	13:20	14:15	18:10	19:00			



OÙ SE RENSEIGNER ?

ESPACE TUL

Galerie commerciale « Le Saint-Louis »
11 allée du Vieux Saint-Louis 53000 Laval

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Antenne régionale de la Mayenne
Service Transports routiers voyageurs – 5 rue de Paradis
CS 11401 - 53014 Laval Cedex – Tel. 02 43 07 22 30



transdev STAO Tel. 02 43 59 13 33

TARIFICATION

- 2 € le ticket unitaire pour un trajet simple
- 16 € le carnet de 10 tickets
- 50 € le coupon mensuel
- **Gratuit** pour les moins de 4 ans

La validité des titres d'abonnement aux transports collectifs est prise en charge par l'employeur sous conditions.

Correspondance possible sur toutes les lignes régulières et à la demande du Réseau Aleop en Mayenne, avec un même ticket (sauf correspondance à Laval).

OÙ ACHETER SON TITRE DE TRANSPORT ?

- A bord du véhicule
- A l'espace TUL et à l'agence Mayen Voyages (sauf ticket unitaire)

Espace TUL : Galerie commerciale « Le Saint-Louis »
11 allée du Vieux Saint-Louis 53000 Laval

Mayen Voyages : 13 place Georges-Clémenteau 53100 Mayenne

les horaires

Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 en Mayenne



Saint-Pierre-des-Nids – Alençon – Villaines-la-Juhel –Mayenne – Laval

- | | |
|-----------------------|-----------|
| Saint-Pierre-des-Nids | Mercillac |
| Pré-en-Pail | Jublain |
| Alençon | Arçay |
| Villaines-la-Juhel | Mayenne |
| Jarceau | Laval |
| Prillay | |
| Bels | |

RÉSERVATIONS À LA DEMANDE

Ce service ne fonctionne que sur réservation, après inscription préalable obligatoire. Formulaire obligatoire sur le site internet ou sur le formulaire de réservation. Les réservations sont effectuées jusqu'à 15 jours avant le samedi 14h30, excepté le samedi, vendredi et le samedi.

Réservation de votre trajet dans les 15 jours qui précèdent le déplacement, et au plus tard :

- la veille avant 14h pour un voyage du mardi au samedi ;
- le vendredi avant 14h pour un voyage le dimanche et lundi (aucune réservation enregistrée le samedi)

en appelant la centrale de réservation au 0806 800 033 (service gratuit + prix d'un appel) ou par courriel : info@aleop53paysdelaloire.fr

HORAIRE DE LA CENTRALE DE RÉSERVATION

- Du lundi au vendredi, de 8h à 17h sans interruption
- Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Le coupon mensuel et la carte scolaire ne sont pas valables sur les services Lignes à la demande.

Véhicule accessible aux personnes en fauteuil roulant.



aleop.paysdelaloire.fr

31/07/2020 10:25

RPDL_Aleop53_Hwr2021_113.indd 1-4










































































































































































































































































































































Annexe 1 : Les services ALEOP – Transport à la Demande

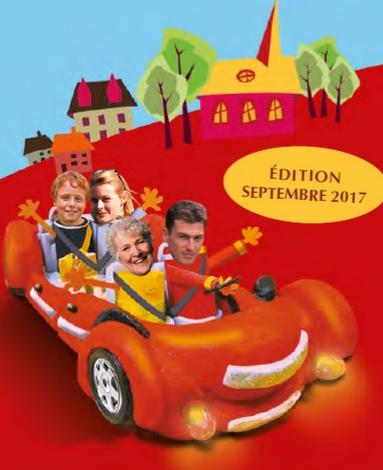


RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU PETIT PÉGASE

- Il faut être domicilié en Mayenne pour pouvoir utiliser le service.
- La centrale de mobilité est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
- L'inscription est gratuite et obligatoire avant toute réservation.
- La charte du voyageur est disponible sur le site paysdelaloire.fr.
- Les déplacements s'effectuent uniquement d'une commune à une autre.
- Les voyageurs habitant en dehors de la partie agglomérée de leur commune, les personnes de 75 ans et plus ainsi que les personnes à mobilité réduite pourront être pris à leur domicile.
- Les parents doivent fournir leurs propres dispositifs de sécurité pour les enfants en bas âge (siège auto, rehausseur...).
- Un mineur peut voyager seul, à partir de 7 ans, uniquement après réception de l'autorisation parentale par la centrale de mobilité.
- La plage horaire de fonctionnement correspond aux heures de début et de fin de transport.
- N'est autorisée qu'une seule utilisation du service par foyer et par demi-journée (un aller-retour).
- Le trajet retour ne pourra se faire moins d'une heure après l'arrivée.
- En période scolaire, un élève ne peut pas utiliser le service avant 16h30, excepté le mercredi après-midi et le samedi.
- Deux absences injustifiées entraînent une radiation temporaire d'une durée de 6 mois.



SECTEUR 3 Le Mont des Avaloirs



ÉDITION SEPTEMBRE 2017

Petit Pégase le transport malin !

LE SERVICE DE TRANSPORT À LA PERSONNE

0 806 800 053 Service gratuit + prix appel

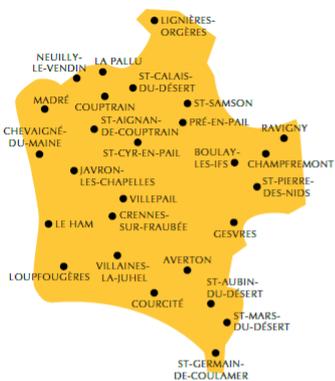
transportmayenne.paysdelaloire.fr

D'autres solutions de transport sont proposées sur destineo.fr

EN CAS DE RÉCLAMATION,
vous pouvez téléphoner au 02 43 66 69 52 ou écrire à :
Région des Pays de la Loire, Antenne régionale de la Mayenne, Service transports routiers de voyageurs,
39 rue Mazagan - CS 11401 - 53014 LAVAL Cedex



SECTEUR 3 Le Mont des Avaloirs



Jours* et horaires de fonctionnement

Mardi : 9h00 - 12h30
Mercredi : 9h00 - 12h30
13h00 - 18h30
Vendredi : 13h00 - 19h30

* Le Petit Pégase ne fonctionne pas les jours fériés.

Alençon, la Ferté-Macé, Bagnoles-de-l'Orne :
Desserte de la gare routière, de l'hôpital et du centre-ville :

- le mercredi matin, arrivée entre 10h00 et 10h10 et départ entre 12h00 et 12h10.
- le vendredi après-midi, arrivée entre 14h00 et 14h10 et départ entre 18h00 et 18h10.

Mayenne :
Desserte de la gare routière, de l'hôpital et du centre-ville le mardi matin, arrivée entre 10h00 et 10h10 et départ entre 12h00 et 12h10.



Fonctionnement du Petit Pégase

Le transport à la demande vous permet de vous déplacer du point d'arrêt le plus proche de votre domicile vers le point d'arrêt le plus proche de votre destination.

Comment réserver ?

Il suffit de réserver votre trajet dans les 15 jours qui précèdent le déplacement et :

- au plus tard la veille avant 14h, pour un voyage du mardi au samedi,
- au plus tard le vendredi avant 14h, pour un voyage les dimanche et lundi (aucune réservation enregistrée le samedi),

en appelant la centrale de réservation au
0 806 800 053 Service gratuit + prix appel
ou par courriel : info@pegase53.fr

Tarifs

Ticket à l'unité : 2 €
Carnet de 10 tickets : 16 €
Gratuit pour les moins de 4 ans.

Dans le secteur + Mayenne :
1 trajet simple = 1 ticket.
Correspondance possible sur le Réseau Pégase avec un même ticket (excepté à Laval.).

Pour Alençon, la Ferté-Macé, Bagnoles-de-l'Orne :
1 trajet simple = 2 tickets.

 **Véhicule accessible aux personnes en fauteuil roulant**

Annexe 2 : Les horaires CAP ORNE Ligne 20

20 FLERS LA-FERTÉ-MACÉ BAGNOLES-DE-L'ORNE ALENÇON

HORAIRES VALABLES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2021 INCLUS

Période de fonctionnement	Lu (A)	Lu (A)	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Lu au Ve	Sa	Lu (A)	Lu au Ve	Lu au Ve	Sa	Lu au Ve
	PS	PS	PS	TA	PS	PS	TA	PS	TA	TA	TA	TA
FLERS - Collège Jean Monnet												
FLERS - Gare SNCF	05:45			06:55			07:45	08:05		10:50	11:30	11:45
FLERS - Place Leclerc	05:48			06:58			07:48	08:10		10:55	11:35	11:46
FLERS - Gare scolaire (Champ de Foire)												
FLERS - Cité scolaire (rue la Gerouldière)												
FLERS - Le Moulin (arrêt urbain)				07:00			07:50	08:11		10:58	11:38	11:50
LA SELLE LA FORGE - Le Jardin (arrêt urbain)				07:01			07:51	08:12		10:59	11:41	11:51
MESSEI - Les Génétès	05:53			07:03			07:53	08:14		11:01	11:42	11:54
MESSEI - Rue Riegler	05:54 (1)			07:04			07:54 (1)	08:15 (1)		11:02 (1)	11:43 (1)	11:55 (1)
MESSEI - Place Combattants pour la France	05:55		07:02									
MESSEI - La Pignoche	05:56			07:07			07:56	08:17		11:05	11:46	11:57
ST ANDRÉ DE MESSEI - Le Bourg (aire d'arrêt D18)	06:00			07:10			07:58	08:20		11:08	11:47	11:59
ST ANDRÉ DE MESSEI - L'Étre Gallet (aménagement D18)	06:02			07:12			08:00	08:22		11:10	11:50	12:01
LA FERRIERE AUX ETANGS - Collège	06:05			07:15			08:01	08:24		11:13	11:51	12:03
LA FERRIERE AUX ETANGS - La Fougère (Aire d'arrêt D18)	06:08			07:18			08:03			11:15	11:53	12:06
LA COULONCHE - La Lande (D18)	06:10		07:15	07:21			08:06	08:29		11:20	11:55	12:09
LES MONTS D'ANDAIN LA SAUVAGERE - Eglise	06:13			07:27			08:09	08:32		11:25	11:59	12:12
LES MONTS D'ANDAIN ST MAURICE DU DESERT - Le Bourg	06:17		07:22	07:29			08:14	08:37		11:30	12:00	12:15
LES MONTS D'ANDAIN ST MAURICE DU DESERT - Beausoleil (D18)	06:18		07:25	07:30			08:15	08:38		11:31	12:01	12:16
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Stade (Bld Hamonic)	06:20		07:36	07:32			08:17			11:33	12:03	12:18
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Ancienne gare SNCF	06:21		07:33	07:35			08:18	08:42	09:00	11:35	12:05	12:25
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Place Neustadt	06:22		07:30	07:39			08:21	08:46	09:04	11:41	12:10	12:29
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Lycée/LP des Andaines			07:28	07:43 (3)			08:50			11:43 (3)		12:33 (3)
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Bas de Maures				07:46					09:06	11:45	12:14	12:36
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Centre Leclerc				07:47			08:26		09:07	11:46	12:15	12:37
BAGNOLES DE L'ORNE ST MICHEL DES ANDAINES - Eglise												
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Bd Dr. Lemuet	06:20			07:53			08:29		09:12	11:50		12:41
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Office du tourisme	06:22			07:54			08:30		09:13	11:52	12:20	12:42
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Eglise Ste Madeleine	06:27			07:59			08:33		09:17	11:55	12:23	12:46
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Camping Ave du Pdt Coty				08:01			08:35		09:19	11:59	12:24	12:48
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - C.Cial Casino / RD 916				08:05 (4)			08:37		09:25		12:26 (4)	12:50 (4)
RIVES D'ANDAIN COUTERNE - La Morinière				08:06 (4)			08:38				12:27 (4)	12:51 (4)
RIVES D'ANDAIN COUTERNE - Lignou												
RIVES D'ANDAIN COUTERNE - Le Val Fleuri	06:39			08:08			08:40			12:30		12:53
RIVES D'ANDAIN COUTERNE - Mairie	06:40			08:10			08:41			12:32		12:55
MEHOUDIN - Bourg	06:45			08:14			08:44			12:35		12:59
NEUILLY LE VENDIN - Bourg/Le Croissant	06:49			08:16			08:47			12:38		13:03
COUPTRAIN - Bourg/Boulangerie	06:53			08:20			08:49			12:42		13:07
PRE EN PAIL-ST SAMSON PRE EN PAIL - Eglise	07:00			08:27			08:55			12:50		13:14
LA LACELLE - Mairie	07:06			08:32	07:06 (5)		09:01			12:53		13:19
LA LACELLE - La Lentillère parking cars	07:10				07:10							
ST DENIS SUR SARTHON - Ste-Thérèse	07:14			08:38	07:14		09:09			13:00		13:25
ST DENIS SUR SARTHON - Bourg	07:15			08:39	07:15	07:15	09:10			13:01		13:26
ST DENIS SUR SARTHON - Mélièvier	07:17			08:41		07:18	09:11			13:02		13:28
PACE - La Gouverie (RN12)	07:21			08:44	07:21		09:15			13:04		13:32
CONDE SUR SARTHE - La Boissière	07:28			08:48	07:28		09:21			13:08		13:36
ALENÇON - Alencœa Espace Aquatique	07:30 (2)				07:30 (2)	07:30 (6)						
ALENÇON - Arrêt urbain/Portes de Bretagne				08:50			09:22			13:10		13:38
ALENÇON - Arrêt urbain/Chapeau Rouge							09:25			13:13		13:41
ALENÇON - Arrêt urbain/Colège Racine												
ALENÇON - Arrêt urbain/Colège Racine	07:40				07:40							
ALENÇON - Lycée Alain Boulevard Mezerey				08:54			07:37	09:26		13:14		13:43
ALENÇON - Conseil Départemental				08:57			07:38					13:44
ALENÇON - Gare Snf				09:01			07:40 (7)	09:32		13:17		13:47
ALENÇON - Champ Perrier				09:05			07:45	09:37		13:22		13:53

Horaires donnés à titre indicatif et indépendants des aires de circulation.

CETTE LIGNE NE CIRCULE PAS LES JOURS FÉRIÉS

(A) : circulera le 1^{er} septembre 2020 - le 6 avril 2021 - le 25 mai 2021

VACANCES SCOLAIRES :

TOUSSAINT : du samedi 17 octobre au dimanche 1er novembre 2020

NOËL : du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021

HIVER : du samedi 20 février au dimanche 7 mars 2021

PRINTEMPS : du samedi 24 avril au dimanche 9 mai 2021

ÉTÉ : du mercredi 7 juillet au mardi 31 août 2021

Correspondances avec les trains à vérifier auprès de la SNCF

(1) - Réservé uniquement à la clientèle

(2) - Départ navettes vers Bvd Colbert, Lycée Alain, Conseil Départemental, Gare SNCF et Champ Perrier

(3) - Non desservi pendant les vacances scolaires

(4) - Point d'arrêt desservi pendant les vacances scolaires uniquement

(5) - Arrêt côté Mairie (fontaine)

(6) - Départ navettes vers Collège Racine et Lycée Marguerite de Navarre

(7) - Départ navettes

(8) - Desservi par navette du réseau NEMUS

(9) - Arrivées des navettes

(10) - Non desservi pendant les vacances scolaires uniquement

TA : toute l'année PS : période scolaire

CONTACTS

Service des Transports Publics Routiers de l'Orne

27 Boulevard de Strasbourg CS 50328

61017 Alençon cedex

02 22 55 00 10 - nomad-car01@normandie.fr

www.commentjyvais.fr


02 33 65 61 61

LIAISON EN CAR

nomad.normandie.fr



NOMAD

RÉSEAU DE MOBILITÉ NORMAND

 **RÉGION NORMANDIE**
www.normandie.fr

20

FLERS-LA-FERTÉ-MACÉ BAGNOLES-DE-L'ORNE ALENÇON

HORAIRES VALABLES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2021 INCLUS

Période de fonctionnement	Me	Me	Me	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Lu au Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Lu au Ve
	PS	PS	PS	TA	TA	PS	PS	PS	TA	PS	PS	TA
FLERS - Collège Jean Monnet			13:05 (8)					17:05 (8)				
FLERS - Gare SNCF		12:45	13:11		16:10				17:15			18:12
FLERS - Place Leclerc		12:47	13:12		16:15		17:05		17:18			18:15
FLERS - Gare scolaire (Champ de Foire)		12:50	13:15		16:19 (3)		17:15 (9)	17:15 (9)	17:22 (3)		18:10	18:18 (3)
FLERS - Cité scolaire (rue la Géroudière)		12:53	13:19		16:23 (3)		17:23	17:20	17:25 (10)		18:14	18:23 (3)
FLERS - Le Moulin (arrêt urbain)			13:20		16:25		17:25	17:22	17:26		18:16	18:25
LA SELLE LA FORGE - Le Jardinnet (arrêt urbain)		12:55	13:21		16:27		17:26	17:23	17:28		18:17	18:26
MESSEI - Les Génétès		12:57	13:23		16:30		17:28	17:25	17:31		18:21	18:28
MESSEI - Rue Riegler			13:25 (1)		16:31 (1)				17:34			18:30 (1)
MESSEI - Place Combattants pour la France		13:00	13:26				17:35					
MESSEI - La Pignoche		13:05	13:30		16:33			17:35	17:35		18:22	18:31
ST ANDRE DE MESSEI - Le Bourg (aire d'arrêt D18)		13:08	13:32		16:35			17:37	17:36		18:23	18:32
ST ANDRE DE MESSEI - L'Etre Gallet (aménagement D18)		13:12	13:36		16:37			17:39	17:38		18:25	18:34
LA FERRIERE AUX ETANGS - Collège		13:15	13:40		16:39			17:40	17:41		18:30	18:36
LA FERRIERE AUX ETANGS - La Fougère (Aire d'arrêt D18)		13:18	13:45		16:41			17:42	17:44			18:38
LA COULONCHE - La Lande (D18)		13:21	13:48		16:44			17:44	17:47			18:40
LES MONTS D'ANDAINE LA SAUVAGERE - Eglise		13:26	13:51		16:48			17:47	17:50			18:43
LES MONTS D'ANDAINE ST MAURICE DU DESERT - Le Bourg		13:29	13:54		16:51			17:50	17:53			18:46
LES MONTS D'ANDAINE ST MAURICE DU DESERT - Beausoleil (D18)		13:30	13:55		16:52			17:52	17:55			18:47
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Stade (Bld Harmonic)			13:33		13:56			17:54	17:58			18:49
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Ancienne gare SNCF	12:25	13:36	13:57	13:57	17:00	16:47		17:55	18:00			18:52
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Place Neustadt	12:29	13:38	14:00	14:00	17:05	16:52		18:00	18:04	18:07		18:55
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Lycée/LP des Andaines	12:33		14:04		17:08 (3)	16:57				18:12		
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Bas de Maures	12:35		14:05	14:04	17:15	16:59				18:11	18:16	19:00
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Centre Leclerc			14:06	14:05	17:16					18:12		19:01
BAGNOLES DE L'ORNE ST MICHEL DES ANDAINES - Eglise						17:02						
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Bd Dr. Lemuet	12:40		14:11	14:11	17:19	17:08			18:16	18:22		19:04
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Office du tourisme	12:41		14:13	14:13	17:21	17:10			18:18	18:25		19:06
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Eglise Ste Madeleine	12:45		14:15	14:15	17:25	17:15			18:22			19:10
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Camping Ave du Pdt Coty			14:17		17:30	17:17			18:24			19:12
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - C.Cial Casino / RD 916			14:20	14:10	17:34	17:06			18:26 (4)	18:31		
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - La Morinière			14:21		17:35				18:28 (4)	18:32		19:16
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - Lignou	12:57				17:40					18:36		
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - Le Val Fleuri	12:59		14:28		17:42				18:29	18:38		19:18
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - Mairie	13:02		14:30		17:45				18:31	18:39		19:21
MEHOUDIN - Bourg					17:50				18:35	18:42		19:26
NEUILLY LE VENDIN - Bourg/Le Croissant									18:39			
COUPTRAIN - Bourg/Boulangerie									18:42			
PRE EN PAIL-ST SAMSON PRE EN PAIL - Eglise									18:47			
LA LACELLE - Mairie									18:53			
LA LACELLE - La Lentillière parking cars												
ST DENIS SUR SARTHON - Ste-Thérèse									18:59			
ST DENIS SUR SARTHON - Bourg									19:00			
ST DENIS SUR SARTHON - Méliervier									19:02			
PACE - La Gouverie (RN12)									19:06			
CONDE SUR SARTHE - La Boissière									19:10			
ALENÇON - Alencé Espace Aquatique												
ALENÇON - Arrêt urbain/Portes de Bretagne									19:12			
ALENÇON - Arrêt urbain/Chapeau Rouge									19:15			
ALENÇON - Arrêt urbain/College Racine												
ALENÇON - Lycée Alain Boulevard Mezeray									19:16			
ALENÇON - Conseil Départemental												
ALENÇON - Gare SnCF									19:19			
ALENÇON - Champ Perrier									19:22			

Horaires donnés à titre indicatif et indépendants des aires de circulation.

CETTE LIGNE NE CIRCULE PAS LES JOURS FÉRIÉS

VACANCES SCOLAIRES :
TOUSSAINT : du samedi 17 octobre au dimanche 1er novembre 2020
NOËL : du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021
HIVER : du samedi 20 février au dimanche 7 mars 2021
PRINTEMPS : du samedi 24 avril au dimanche 9 mai 2021
ÉTÉ : du mercredi 7 juillet au mardi 31 août 2021

Correspondances avec les trains à vérifier auprès de la SNCF

- (1) - Réserve uniquement à la clientèle
 - (2) - Départ navettes vers Bvd Colbert, Lycée Alain, Conseil Départemental, Gare SNCF et Champ Perrier
 - (3) - Non desservi pendant les vacances scolaires
 - (4) - Point d'arrêt desservi pendant les vacances scolaires uniquement
 - (5) - Arrêt côté Maine (fontaine)
 - (6) - Départ navettes vers Collège Racine et Lycée Marguerite de Navarre
 - (7) - Départ navettes
 - (8) - Desservi par navette du réseau NEMUS
 - (9) - Arrivées des navettes
 - (10) - Non desservi pendant les vacances scolaires uniquement
- TA : toute l'année PS : période scolaire

CONTACTS
Service des Transports Publics Routiers de l'Orne
 27 Boulevard de Strasbourg CS 50328
 61017 Alençon cedex
 02 22 55 00 10 - nomad-caré1@normandie.fr
 www.commentjyvais.fr


 02 33 65 61 61

LIAISON EN CAR

 nomad.normandie.fr



NO MA D

RÉSEAU DE MOBILITÉ
NORMAND


RÉGION NORMANDIE
 www.normandie.fr

20

ALENÇON BAGNOLES-DE L'ORNE LA-FERTÉ-MACÉ FLERS

HORAIRES VALABLES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2021 INCLUS

Période de fonctionnement	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu (A)	Sa	Lu au Ve	Lu au Ve	Me	Sa	Lu au Ve	Me
	TA	PS	PS	PS	PS	TA	TA	TA	PS	TA	TA	PS
ALENÇON - 3 IFA Alençon Route du Mans												12:10 (3,7)
ALENÇON - Arrêt urbain/ Collège Racine												
ALENÇON - Lycée M. de Navarre Route du Mans									12:10			
ALENÇON - Collège Racine Boulevard Koutiala									12:20			
ALENÇON - Champ Perrier	06:07					07:45				11:40	12:15	
ALENÇON - Gare Sncf	06:10				07:40	07:49				11:45	12:21	
ALENÇON - Collège public Saint Exupéry												
ALENÇON - Conseil Départemental												12:23
ALENÇON - Lycée Alain Bvd Mézery	06:13				07:48	07:51				11:50	12:24	
ALENÇON - Arrêt urbain/Chapeau Rouge	06:15				07:50	07:54				11:54	12:25	
ALENÇON - Arrêt urbain/Portes de Bretagne										11:56	12:27	
CONDE SUR SARTHE - La Boissière	06:18				07:53	07:57			12:32	11:57	12:33	
PACE - La Gouverie (RN12)	06:22				07:57	08:01				12:00	12:37	
ST DENIS SUR SARTHON - Mélièvre	06:26				08:01	08:04				12:03	12:40	
ST DENIS SUR SARTHON - Bourg	06:28				08:03	08:05				12:07	12:40	
ST DENIS SUR SARTHON - Ste-Thérèse	06:30				08:05	08:06				12:08	12:43	
LA LACELLE - Mairie	06:38					08:11				12:11	12:48	
PRE EN PAIL-ST SAMSON PRE EN PAIL - Mairie	06:41					08:15				12:16	12:53	
COUPTRAIN - Bourg/Boulangerie	06:48					08:22				12:23	13:00	
NEUILLY LE VENDIN - Bourg/Le Croissant	06:52					08:25				12:27	13:03	
MEHOUDIN - Bourg	06:57					08:28				12:30	13:06	
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - Mairie	07:02	07:15				08:30				12:33	13:08	
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - Lignou		07:18										
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - Le Val Fleuri	07:05	07:16				08:31				12:34	13:10	
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - La Morinière	07:07 (1)	07:20				08:33 (1)				12:36 (1)	13:12 (1)	
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - C.Cial Casino / RD 916	07:08 (1)	07:21				08:34 (1)	09:25			12:37 (1)	13:13 (1)	
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Bd Dr. Lemuet	07:09			07:15		08:35	09:12	11:50		12:38	13:14	
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Office du tourisme	07:11	07:23				08:36	09:13	11:52		12:39	13:15	
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Eglise Ste Madeleine	07:14			07:18		08:39	09:17	11:55		12:42	13:18	
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Camping Ave du Pdt Coty				07:20		08:41 (1)	09:19 (1)	11:59 (1)		12:44 (1)	13:20 (1)	
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - E R E A Pierre Mendès-France					08:40							
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Centre Leclerc						08:48	09:29	12:05		12:51	13:28	
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Bas de Maures	07:25	07:28		07:28		08:46	09:27			12:49	13:33	12:33
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Lycée/LP des Andaines	07:27 (2,3)	07:30		07:30							13:34 (3)	12:35
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Place Neustadt	07:30			07:33	08:37	08:51	09:33	12:10		12:56	13:36	12:38
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - L.P. Flora Tristan					08:47							
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Ancienne gare SNCF	07:36			07:37	08:53	08:54	09:35	12:13		13:00	13:39	12:40
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Stade (Bld Harmonic)	07:37			07:38	08:55	08:55	09:37			13:01	13:41	
LES MONTS D'ANDAINE ST MAURICE DU DESERT - Beausoleil (D18)	07:39			07:40	08:57	08:58	09:39			13:03	13:42	12:42
LES MONTS D'ANDAINE ST MAURICE DU DESERT - Le Bourg	07:41			07:42	08:59	09:00	09:40			13:04	13:43	12:43
LES MONTS D'ANDAINE LA SAUVAGERE - Eglise	07:45	07:45			09:03	09:04	09:43			13:06	13:46	12:47
LA COULONCHÉ - La Lande (D18)	07:49			07:47	09:07	09:07	09:45			13:09	13:49	12:50
LA FERRIERE AUX ETANGS - La Fougère (Aire d'arrêt D18)	07:50				09:13	09:08	09:46			13:12	13:52	12:53
LA FERRIERE AUX ETANGS - Collège public Charles Léandre	07:57			07:55		09:13	09:15	09:50		13:15	13:54	12:55
ST ANDRE DE MESSEI - L'Étre Gallet (aménagement D18)	07:58				07:52	09:14	09:16	09:51				12:56
ST ANDRE DE MESSEI - Le Bourg (aire d'arrêt D18)	08:01				07:55	09:17	09:18	09:54		13:18	13:58	12:58
MESSEI - Place Combattants pour la France			08:00									
MESSEI - La Pignoche	08:05				07:56	09:21	09:22	09:56		13:20	14:00	13:00
MESSEI - Rue Rieglar	08:08					09:23 (6)	09:23 (6)	09:58 (6)		13:21 (6)	14:01 (6)	13:01 (6)
MESSEI - Les Génètes	08:09					09:24	09:24	10:00		13:22	14:02	13:02
LA SELLE LA FORGE - Le Jardin (arrêt urbain)	08:12				08:00	09:27	09:27	10:03		13:25	14:05	13:05
FLERS - Le Moulin (arrêt urbain)	08:13			08:10	08:02	09:28	09:28	10:05		13:26	14:06	13:06
FLERS - Gare scolaire (Champ de Foire)	08:17 (3,4)			08:14	08:10							
FLERS - Cité scolaire (rue la Gerouidière)	08:23 (3)			08:16	08:15							
FLERS - Place Leclerc	08:28					09:33	09:30	10:08		13:28	14:10	13:09
FLERS - Gare SNCF	08:29					09:35	09:35	10:10		13:30	14:12	13:11
FLERS - Collège Jean Monnet	08:25 (5)											

Horaires donnés à titre indicatif et indépendants des aléas de circulation.

CETTE LIGNE NE CIRCULE PAS LES JOURS FÉRIÉS

(A) : circulera le 1^{er} septembre 2020 - le 6 avril 2021 - le 25 mai 2021

VACANCES SCOLAIRES :

TOUSSAINT : du samedi 17 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2020

NOËL : du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021

HIVER : du samedi 20 février au dimanche 7 mars 2021

PRINTEMPS : du samedi 24 avril au dimanche 9 mai 2021

ÉTÉ : du mercredi 7 juillet au dimanche 31 août 2021

(1) - Point d'arrêt desservi uniquement pendant les vacances scolaires

(2) - Départ navette à 7h45 en période scolaire

(3) - Non desservi pendant toutes les vacances scolaires

(4) - Départ des navettes à 8h15 au Champ de Foire en période scolaire

(5) - Prendre navette du réseau Namus à la gare routière scolaire

(6) - Réservez uniquement à la clientèle

(7) - Prise en charge lycée Marguerite de Navarre "Route du Mans" uniquement le vendredi

(8) - Point d'arrêt desservi uniquement en période scolaire

TA : toute l'année PS : période scolaire

Correspondances avec les trains à vérifier auprès de la SNCF

PENSEZ-Y !



La Région Normandie déploie progressivement sur son réseau la carte à puce Atoumoum, support unique qui permet de charger de nombreux titres de transport des réseaux partenaires.

Achetez vos tickets et abonnements NOMAD Car directement sur smartphone avec l'appli **Atoumoum M-Ticket**

EN SAVOIR PLUS

Pour organiser vos trajets sur le réseau régional et dans toute la Normandie ou consulter les horaires des lignes :

nomad.normandie.fr

Et retrouvez l'info du réseau de transports sur l'appli **NOMAD Car Normandie** téléchargeable gratuitement

CONTACTS

Service des Transports Publics Routiers de l'Orne
27 Boulevard de Strasbourg CS 50328

61017 Alençon cedex

02 22 55 00 10 - nomad-car61@normandie.fr



02 33 65 61 61

LIAISON EN CAR

nomad.normandie.fr



NOMAD

RÉSEAU DE MOBILITÉ
NORMAND



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

20

ALENÇON BAGNOLES-DE L'ORNE LA-FERTÉ-MACÉ FLERS

HORAIRES VALABLES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2021 INCLUS

Période de fonctionnement	Me	Lu au Ve	Ve A	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Lu au Je	Ve
	PS	TA	PS	TA	TA	PS	PS	PS	PS	PS
ALENÇON - 3 IFA Alençon Route du Mans										
ALENÇON - Arrêt urbain/ Collège Racine	13:02									
ALENÇON - Lycée M. de Navarre Route du Mans	13:12					17:08				
ALENÇON - Collège Racine Boulevard Koutiala						17:12				
ALENÇON - Champ Perrier					16:55				18:20	18:20
ALENÇON - Gare Snct	13:22				17:10				18:25	18:25
ALENÇON - Collège public Saint Exupéry	13:27									
ALENÇON - Conseil Départemental					17:12				18:28	
ALENÇON - Lycée Alain Bvd Mézeray	13:39				17:13				18:30	18:30
ALENÇON - Arrêt urbain/Chapeau Rouge	13:41				17:15				18:33	18:33
ALENÇON - Arrêt urbain/Portes de Bretagne	13:43				17:17				18:36	18:36
CONDE SUR SARTHE - La Boissière	13:44				17:20	17:20			18:37	18:37
PACE - La Gouverie (RN12)	13:49				17:25				18:41	18:41
ST DENIS SUR SARTHON - Mélivier	13:50				17:29				18:45	18:45
ST DENIS SUR SARTHON - Bourg	13:51				17:31	17:34			18:47	18:47
ST DENIS SUR SARTHON - Ste-Thérèse	13:53				17:32				18:48	18:48
LA LACELLE - Mairie					17:37				18:56	18:56
PRE EN PAIL-ST SAMSON PRE EN PAIL - Mairie					17:42					19:01
COUPTRAIN - Bourg/Boulangerie					17:49					19:08
NEUILLY LE VENDIN - Bourg/Le Croissant					17:52					19:11
MEHOUDIN - Bourg					17:55					19:14
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - Mairie					17:58					19:18
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - Lignou										
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - Le Val Fleuri					18:00					19:20
RIVES D'ANDAINE COUTERNE - La Morinière					18:02 (8)					
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - C.Cial Casino / RD 916	14:10			17:06	18:03 (8)					
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Bd Dr. Lemuet	14:11			17:08	18:04					
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Office du tourisme	14:13			17:10	18:06					19:25
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Eglise Ste Madeleine	14:15			17:15	18:09					19:28
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE BAGNOLES DE L'ORNE - Camping Ave du Pdt Coty				17:17 (1)	18:11 (8)					
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - E R E A Pierre Mendes-France						17:00				
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Centre Leclerc	14:24			17:24	18:18					19:36
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Bas de Maures	14:25			16:05	17:25	18:19				19:37
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Lycée/LP des Andaines				16:10	18:22		17:12	18:10		
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Place Neustadt	14:28			16:13	17:28	18:26	17:15	18:15		19:42
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - L.P Flora Tristan										
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Ancienne gare SNCF	14:33			16:15	17:33	18:29	17:20	18:20		19:45
LA FERTE MACÉ LA FERTE MACÉ - Stade (Bld Harmonic)	14:34			16:16	17:34	18:31	17:21	18:21		19:47
LES MONTS D'ANDAINE ST MAURICE DU DESERT - Beausoleil (D18)				16:19	17:36	18:32	17:23	18:23		19:48
LES MONTS D'ANDAINE ST MAURICE DU DESERT - Le Bourg				16:20	17:37	18:34	17:25	18:25		19:50
LES MONTS D'ANDAINE LA SAUVAGERE - Eglise	14:36			16:24	17:40	18:37	17:29	18:29		19:53
LA COULONCHE - La Lande (D18)	14:42			16:30	17:46	18:40	17:35	18:35		19:56
LA FERRIERE AUX ETANGS - La Fougère (Aire d'arrêt D18)	14:45			16:33	17:49	18:44	17:38	18:38		19:59
LA FERRIERE AUX ETANGS - Collège public Charles Léandre	14:50			16:35	17:50	18:48	17:40	18:40		20:03
ST ANDRE DE MESSEI - L'Etre Gallet (aménagement D18)							17:42	18:42		20:04
ST ANDRE DE MESSEI - Le Bourg (aire d'arrêt D18)	14:55	16:40	17:54	18:52			17:45	18:45		20:07
MESSEI - Place Combattants pour la France										
MESSEI - La Pignoche	14:59	16:44	17:56	18:54			17:48	18:48		20:09
MESSEI - Rue Riegler	15:00 (6)	16:45 (6)	17:58 (6)	18:55			17:50 (6)	18:50 (6)		20:10 (6)
MESSEI - Les Génètes	15:01	16:46	18:00	18:56			17:51	18:51		20:11
LA SELLE LA FORGE - Le Jardin (arrêt urbain)	15:02	16:47	18:01	18:59			17:52	18:53		20:14
FLERS - Le Moulin (arrêt urbain)	15:05	16:50	18:04	19:01			17:55	18:55		20:15
FLERS - Gare scolaire (Champ de Foire)										
FLERS - Cité scolaire (rue la Gérondière)										
FLERS - Place Leclerc	15:08	16:55	18:08	19:07			18:00	19:00		20:20
FLERS - Gare SNCF	15:10			18:10	19:10		18:02	19:02		20:22

Horaires donnés à titre indicatif et indépendants des aires de circulation.

CETTE LIGNE NE CIRCULE PAS LES JOURS FÉRIÉS

A - Les services 2034 et 2050 circuleront les jeudis 30 avril et 7 mai

VACANCES SCOLAIRES :

TOUSSAINT : du samedi 17 octobre au dimanche 1er novembre 2020

NOËL : du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021

HIVER : du samedi 20 février au dimanche 7 mars 2021

PRINTEMPS : du samedi 24 avril au dimanche 9 mai 2021

ÉTÉ : du mercredi 7 juillet au dimanche 31 août 2021

- (1) - Point d'arrêt desservi uniquement pendant les vacances scolaires
- (2) - Départ navette à 7h45 en période scolaire
- (3) - Non desservi pendant toutes les vacances scolaires
- (4) - Départ des navettes à 8h15 au Champ de Foire en période scolaire
- (5) - Prendre navette du réseau Nemus à la gare routière scolaire
- (6) - Réservé uniquement à la clientèle
- (7) - Prise en charge Lycée Marguerite de Navarre "Route du Mans" uniquement le vendredi
- (8) - Point d'arrêt desservi uniquement en période scolaire

TA : toute l'année PS : période scolaire
Correspondances avec les trains à vérifier auprès de la SNCF

CONTACTS

Service des Transports Publics Routiers de l'Orne
27 Boulevard de Strasbourg CS 50328
61017 Alençon cedex
02 22 55 00 10 - nomad-caré1@normandie.fr
www.commentjyvais.fr


NORMANDIE
02 33 65 61 61

LIAISON EN CAR

 nomad.normandie.fr



NOMAD

RÉSEAU DE MOBILITÉ
NORMAND



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

Annexe 3 : Bilan service autopartage

BILAN 2019

Données d'utilisation du service :

Les utilisateurs

En 2019, 40 usagers différents au moins utiliser le service une fois dans l'année contre 32 en 2018

Nombre moyen d'utilisateurs mensuels ayant utilisé au moins une fois le service dans le mois :

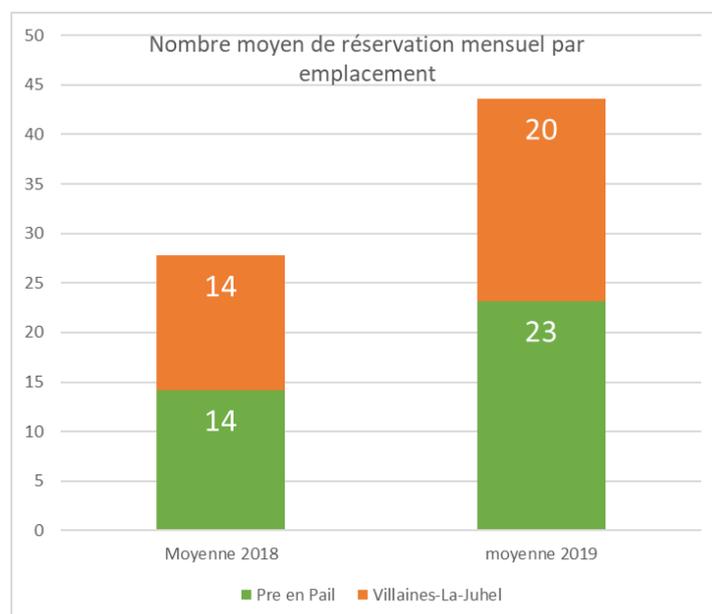
	2018	2019	n-1 > n
Pré en Pail Saint Samson	3	7	+133%
Villaines la Juhel	5	8	+60%
TOTAL	8	15	+ 87%

Un demi-tarif réservé aux demandeurs d'emploi a été mis en place en septembre 2019.

Les réservations

Nombre total de réservations / an :

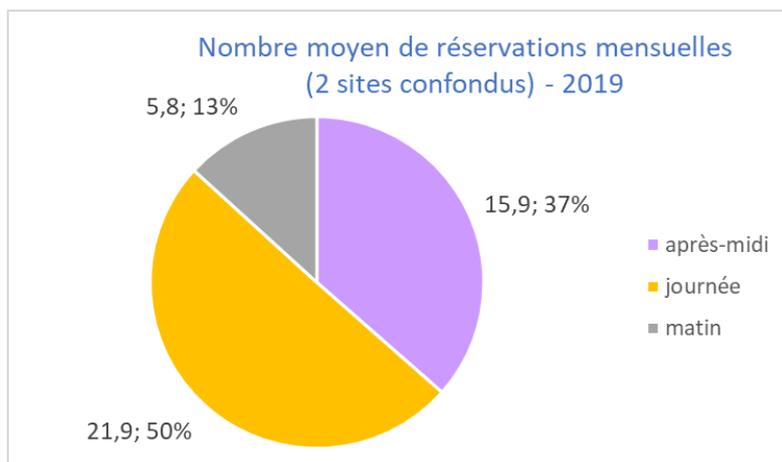
	2018	2019	n-1 > n
Pré en Pail Saint Samson	170	278	+63%
Villaines la Juhel	163	245	+50%
TOTAL	333	523	+57%



Ouvert fin 2017, le service d'autopartage a poursuivi sa montée en puissance au regard du nombre d'utilisateurs et de réservation enregistrées, en forte augmentation en 2019. **Le service est en moyenne utilisé par 15 usagers chaque mois (contre 7 en 2018).**

Nombre moyen de réservation par mois, par créneau

	2018	2019
Pre en Pail	14	23
après-midi (13h-22h)	3	7
Journée (6h-22h)	11	13
Matin (6h-13h)	2	3
Villaines-La-Juhel	14	20
après-midi (13h-22h)	6	9
Journée (6h-22h)	5	9
Matin (6h-13h)	5	3
Total général	28	43

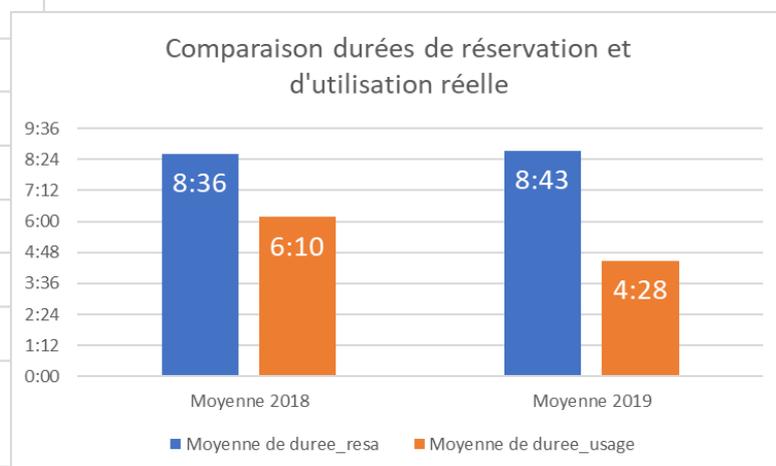
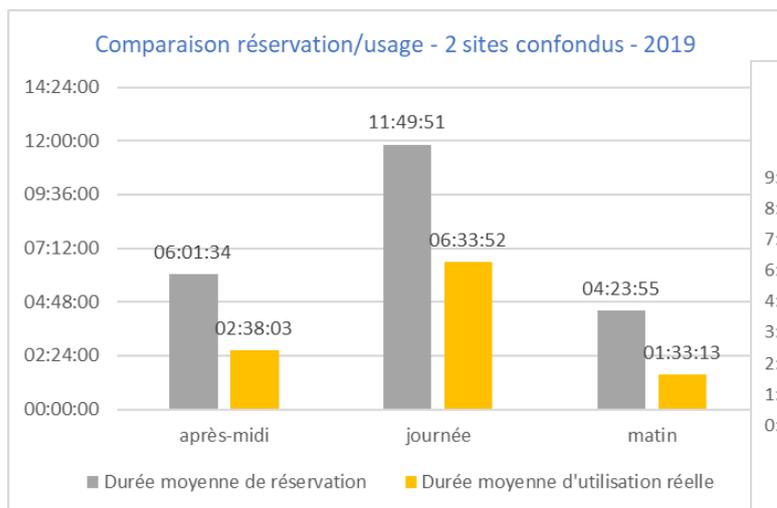


Les réservations à la journée sont majoritaires.

Un temps d'utilisation non optimal

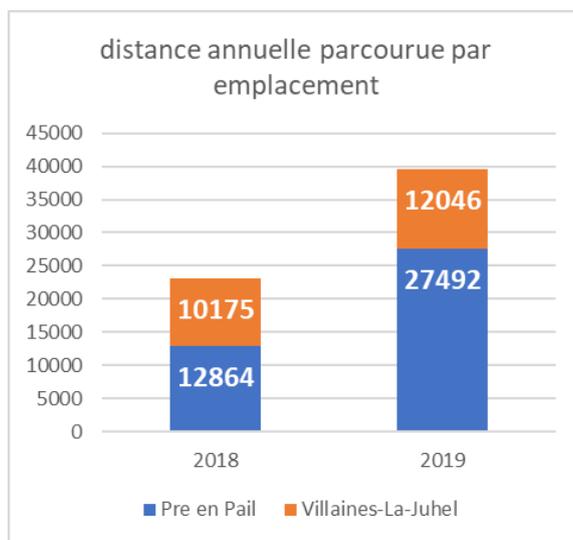
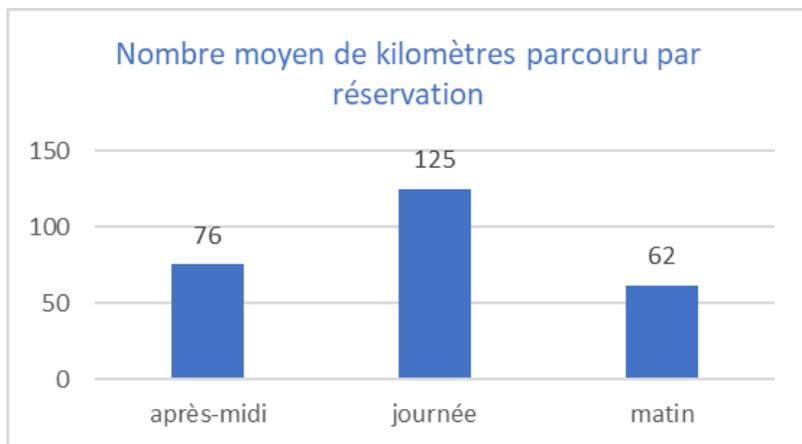
L'analyse des durées de réservation et d'utilisation permet le constat suivant : **les utilisateurs utilisent 51% du temps de réservation qu'ils ont demandé.** Cette tendance s'est renforcée en 2019. Le système de forfait à la ½ journée ou à la journée incite les utilisateurs à réserver le maximum du créneau sans forcément en avoir besoin.

Sur l'année 2019, les voitures en autopartage ont été réservées à 78% de leur temps disponible. L'usage des véhicules n'est finalement que de 40% du temps disponible (tranche 6h-22h).



Une distance parcourue de plus en plus longue

En moyenne, les utilisateurs parcourent 100 km pendant leur réservation, contre 73km en 2018. Le changement des ZOE en 2018, pour offrir une autonomie de 250 km a permis ce développement. **Les utilisateurs ont parcouru globalement 39538 km en 2019 contre 23039km en 2018.**



Enquête 2020 juillet-Aout

Une enquête qualitative a été déployée sur le territoire, pour comprendre les pratiques des utilisateurs mais aussi les freins des personnes qui n'utilisent pas le service. Pour cela, deux questionnaires ont été réalisés. Le premier a été envoyé aux personnes inscrites sur la plateforme mais inactives depuis au moins 2019. Le deuxième a servi de trame pour des entretiens téléphoniques auprès des utilisateurs du service. Ces deux questionnaires réunissent respectivement 18 et 19 enquêtés.

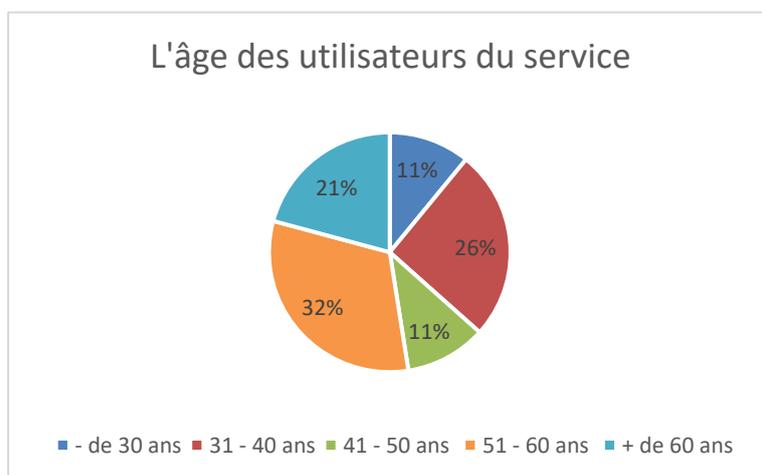
En remerciement, la CCMA a offert aux répondants une réduction de 5€ sur le service utilisable deux fois, sous forme de code promotionnel. Cette opération promotionnelle a également permis de relancer le service après le confinement sanitaire.

Données qualitatives des utilisateurs réels :

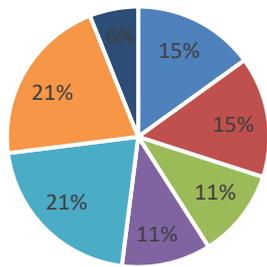
Présentation de l'enquête

Lors de l'enquête, 19 utilisateurs ont pu être interrogés, sur les 29 utilisateurs réels depuis 2019, soit un échantillon de 65%.

Nous constatons que ce sont des utilisateurs de tout âge, puisque le service est tout de même utilisé à 11% par des jeunes de moins de 30 ans, mais aussi à 21% par des plus de 60 ans. Ce sont les personnes de **plus de 50 ans** tout de même qui utilisent le plus le service puisqu'ils représentent **53%** de l'échantillon.



Les catégories socio-professionnelles des utilisateurs



- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Cadre et profession intellectuelle supérieure
- Profession intermédiaire
- Employé
- Ouvrier
- Retraité
- Autre personne sans activité professionnelle

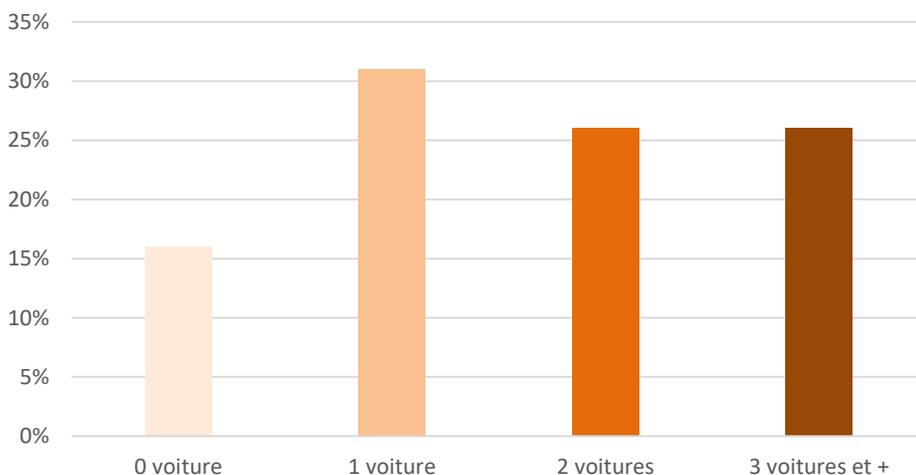
Cela se confirme au regard des catégories socio-professionnelle, puisque la plus représentée est celle des **retraités**, à **21%**, ex-aequo avec les **ouvriers**.

Suivis de près, nous retrouvons les artisans et cadres à 15% respectivement, les professions intermédiaires et employés à 11%, puis 6% de personnes sans activité professionnelle

Cette étude nous prouve que **16% des utilisateurs n'ont pas de voiture**. Ces personnes sont alors surreprésentées puisqu'ils représentent 9,7% de la population de la collectivité. C'est le réel intérêt du service aujourd'hui. « J'utilise le service pour aller voir mes enfants, je n'ai pas de véhicule. J'ai été au bord de la mer pour me changer les idées »

L'enjeu est de proposer une solution de mobilités à ceux qui ne sont pas mobiles.

Taux d'équipement des ménages



Une forte proportion des utilisateurs (31%) ne possède qu'une seule voiture. Dans ces utilisateurs, certaines personnes vivent seules mais la grande majorité vivent en couple. Cela indique une seule voiture dans un foyer composé de plusieurs personnes. Ainsi, en utilisant le service ponctuellement, « Ça évite d'avoir une deuxième voiture », selon une utilisatrice.

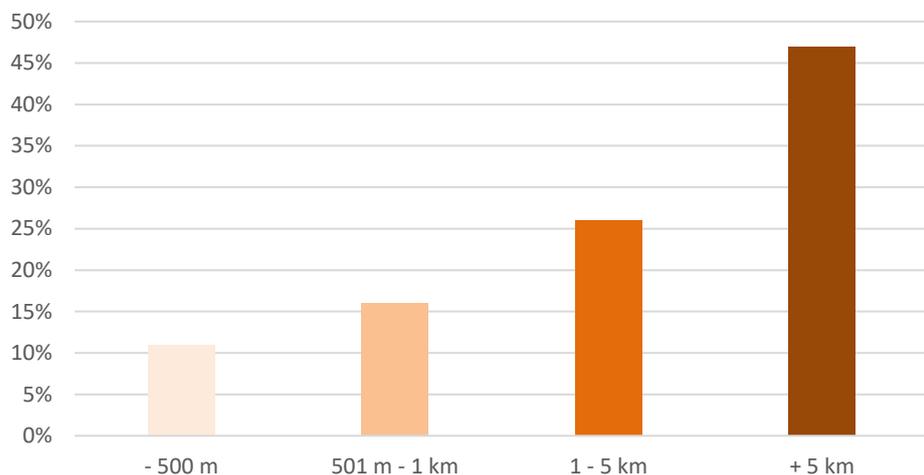
Mais, nous constatons aussi que plus de 60% des utilisateurs ont déjà deux voitures ou plus, pourtant, elles utilisent bel et bien l'autonome. Les

raisons sont nombreuses. Premièrement pour une question de coût : « C'est économique, pour aller à Laval ça me coûte **deux fois moins cher** qu'avec mon véhicule diesel ». Certains utilisateurs pouvant bénéficier de réduction n'en profitent même pas, de façon volontaire : « Je suis demandeur d'emploi mais j'estime que le prix est justifié, pas besoin de réduction ». Ensuite, certains utilisateurs eux, l'utilisent pour une question de praticité : « je l'utilise car je n'ai pas de place à l'arrière dans ma voiture », ou encore « J'ai une voiture un peu fragile, je préfère prendre celle-ci pour me garer ». Enfin, l'argument qui interpelle aussi les utilisateurs : l'écologie. « **Je fais attention à la planète** » ou encore « je suis à fond écolo, c'est très bien ». **47%** des personnes utilisent souvent ou toujours le mode éco de la voiture, et **84%** disent adapter une conduite plus souple. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde : « l'écologie je suis dubitatif, avec les batteries tout ça... »

Les différents avantages, qu'ils soient purement liés au service, mais aussi avantages économiques et écologiques sont donc des arguments qui concernent différemment les utilisateurs et leur sensibilité.

Concernant l'avantage écologique, une valorisation du service argumentée permettrait de lever les freins restants. Selon une étude de l'ADEME, les voitures électriques sont écologiquement avantageuses à partir de 12 000 km annuels.

La distance entre le domicile et l'autonome



Les utilisateurs n'habitent pas tout près de l'autonome ! En effet, plus de **45%** des utilisateurs vivent à plus de **5 kilomètres** du service, et doivent utiliser un autre moyen de déplacement que de venir à pied. Mais, tout de même, près de **26% ont moins d'un kilomètre** à faire pour rejoindre la voiture de Villaines-la-Juhel ou de Pré-en-Pail-Saint-Samson.

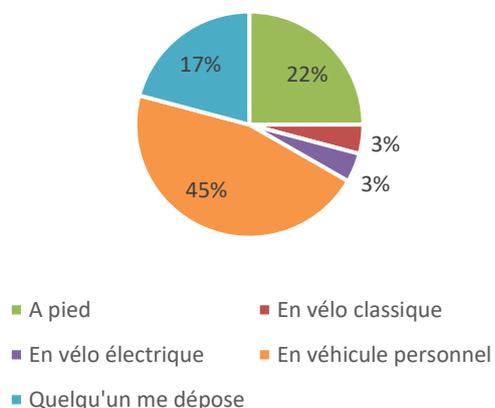
Cela se confirme sur les moyens de transports utilisés entre le domicile et le service d'autopartage, puisque **45%** des utilisateurs viennent avec leur **véhicule personnel**, et 17% se font déposer en voiture.

Certaines personnes elles, utilisent des modes de transports doux, 22% viennent à pieds, 7% en vélo classique ou électrique.

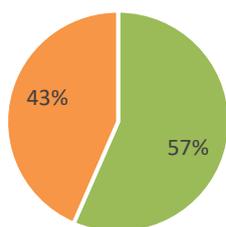
Le service d'autopartage crée de l'**intermodalité**, puisque la plupart des utilisateurs sont obligés d'opter pour un mode de transport différent pour rejoindre l'autonome : principalement en voiture, mais cela favorise aussi des déplacements doux comme le vélo ou la marche pour ceux qui n'habitent pas trop loin.

Cependant, ces modes de déplacements doux peuvent être freinés par le manque d'équipements, comme un garage à vélo par exemple. « J'ai un bon vélo électrique, je viens en 5 minutes, mais il n'y a rien pour le garer ». A Pré-en-Pail-Saint-Samson, il est encore possible de mettre son vélo à l'abri à la place de la voiture, comme le remarque un utilisateur, mais à Villaines-la-Juhel c'est impossible. « J'aimerais venir à vélo parfois mais il n'y a rien de sécurisé pour le laisser ». Ce deuxième abri permettrait d'ailleurs de protéger la voiture. « Ce serait bien de mettre un abri à Villaines aussi pour que la voiture soit à l'abri du gel l'hiver »

Les moyens de transport pour rejoindre l'autonome



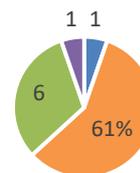
Lieu d'utilisation de l'autonome



■ Villaines-la-Juhel
■ Pré-en-Pail-saint-Samson

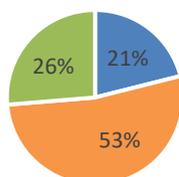
57% des utilisateurs réservent leur voiture à Villaines-la-Juhel. Le service compte quelques utilisateurs réguliers voir très réguliers (plusieurs fois par semaine), mais principalement des utilisateurs occasionnels (61%)

Fréquence d'utilisation du service



■ Très rarement
■ Occasionnellement
■ Une fois par semaine
■ Plusieurs fois par semaine

Temps de trajets (aller simple)

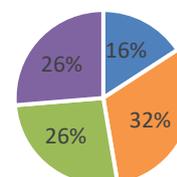


■ 0- 30 minutes
■ 31 - 60 minutes
■ + de 60 minutes

En règle générale, les utilisateurs parcourent pour 52% d'entre eux, **plus de 50 km** pour arriver à leur destination.

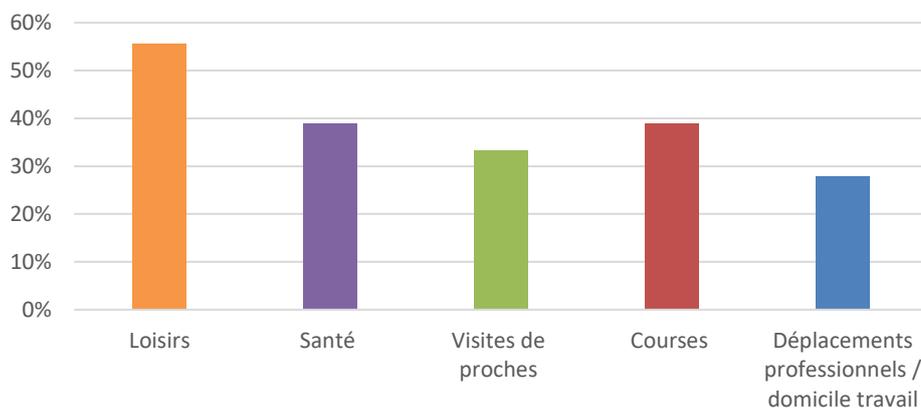
53% d'entre eux font entre 31 et 60 minutes de trajet pour arriver à leur destination.

Distance des trajets (aller simple)



■ 11- 33 kilomètres
■ 31 - 50 kilomètres
■ 51 - 100 kilomètres
■ + de 100 kilomètres

Les motifs de déplacement



L'autonome permet une mobilité multiple. Le motif de déplacement principal est celui du loisir, pour 54% des utilisateurs. « On en profite pour faire du shopping, je la recharge au Mans quand j'y vais » « Je n'ai plus le permis, mais à l'époque, cela m'a permis de faire des sorties, d'inviter des amis et de me promener à droite à gauche »

Ensuite, 37% des utilisateurs utilisent la voiture électrique pour des déplacements de santé, ou pour faire des courses. 32% profitent de leur trajet pour visiter des proches, soit 6 personnes dans le service.

28% des utilisateurs réservent pour des déplacements professionnels ou des déplacements domicile-travail.

Cependant, certains utilisateurs voient une limite à leur utilisation. Par exemple, certains aimeraient la réserver plusieurs jours consécutifs comme ils peuvent le faire actuellement, mais sans avoir forcément à repasser par la borne le soir. Ils rechargeraient alors la voiture par leurs propres moyens. « On ne peut pas partir en vacances avec, c'est dommage ». Ce n'est pourtant pas le but du service, qui est un service de partage, et ne peut pas être mobilisé une

semaine pour des vacances. Des freins sont à soulever quant au partage de la voiture, certains utilisateurs ont peur de réserver pour des rendez-vous importants, au cas où l'utilisateur précédent ne rende pas la voiture à l'heure par exemple. « J'ai des rendez-vous et parfois je ne la réserve pas par peur que la voiture soit en retard »

Pour ce qui est de l'autonomie, **63%** jugent l'autonomie de la voiture satisfaisante.

« Parfois je vais à Caen et il me reste encore 130 kilomètres »

→ Les inconvénients selon les utilisateurs :

- Le manque de disponibilité et les créneaux « Parfois je pense que certains réservent une semaine complète » « On devrait en mettre une deuxième » « j'aimerais pouvoir la réserver plusieurs jours sans avoir à la ramener, ou alors la ramener après 22h »
- La propreté et le respect des véhicules. « La voiture n'est pas toujours très nette, avec des copeaux de bois dans le coffre, et une carrosserie plus que limite » « trou de cigarettes dans la housse »
- L'utilisation de la borne, et les bugs de réservation « Une fois, il y a eu un bug, la voiture n'était pas là, ça peut arriver » « La borne, ce n'est pas intuitif mais one fois qu'on l'a pris en main c'est facile »

Un service qui fait l'unanimité

« On trouve que c'est une très bonne idée »

« C'est très doux à conduire »

« Au début tout le monde rigolait, maintenant, tout le monde la réserve »

« J'ai essayé le service une fois et j'ai acheté carrément une Zoé, on a été conquis par la voiture, séduit par le silence, la facilité à prendre ça en main »

« Super service pour une petite ville sans transport »

« Le service Clem est très bien, on peut les appeler à n'importe quelle heure »

→ Une baisse du taux de fréquentation avec le covid-19

« Depuis le covid, je ne l'utilise pas »

Plusieurs utilisateurs ont signalé ne plus utiliser le service depuis le confinement.

L'autonome ayant repris du service quelques semaines après la fin du confinement, nous avons tout de même observé une baisse de la fréquentation. Une communication a été lancée afin de relancer le service, tout en rappelant les gestes barrière et la désinfection du véhicule à respecter. Des affiches ont aussi été placées sur les bornes et dans les deux voitures.

LOCATION AUTONOME
Recommandations COVID-19

La location des voitures est de nouveau possible.
Pour garantir une sécurité maximale, nos nouvelles mesures d'hygiène sont à respecter.

Avant et après l'utilisation du véhicule

Apporter son propre chiffon et son désinfectant (gel hydro-alcoolique, solution nettoyante...)

Désinfecter les interfaces : la clef, les poignées extérieures et intérieures du véhicule, le volant, les commodos, le pommeau et le levier de vitesse du véhicule, les prises et câbles de recharge.

Désinfecter la borne de recharge (boutons, écrans) et la boîte à clés (clavier, trappe.)

Pendant l'utilisation du véhicule

Porter obligatoirement un masque.

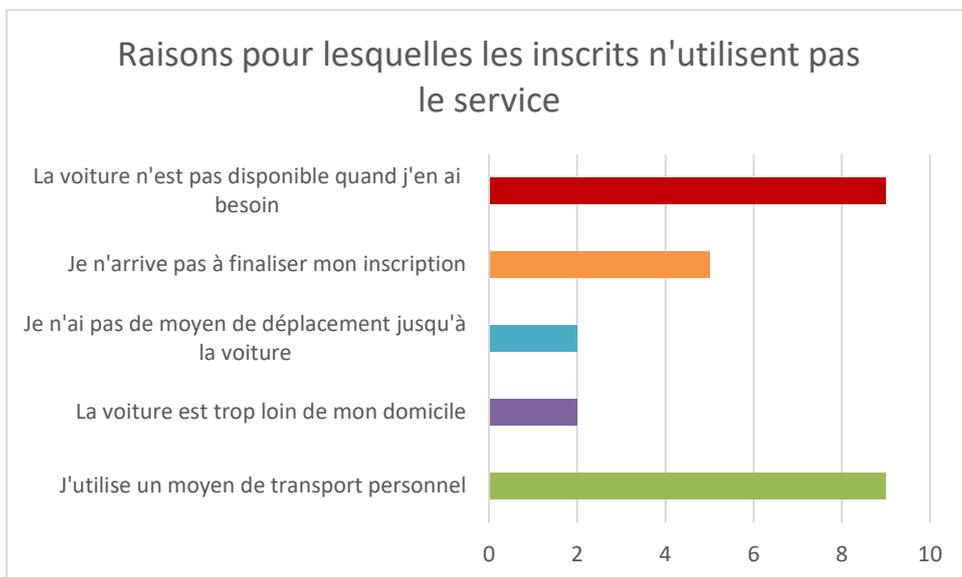
Respecter les consignes habituelles : ne pas fumer, ne pas laisser de déchets dans la voiture.

Mont des Avaloirs

Données qualitatives des inscrits non-utilisateurs :

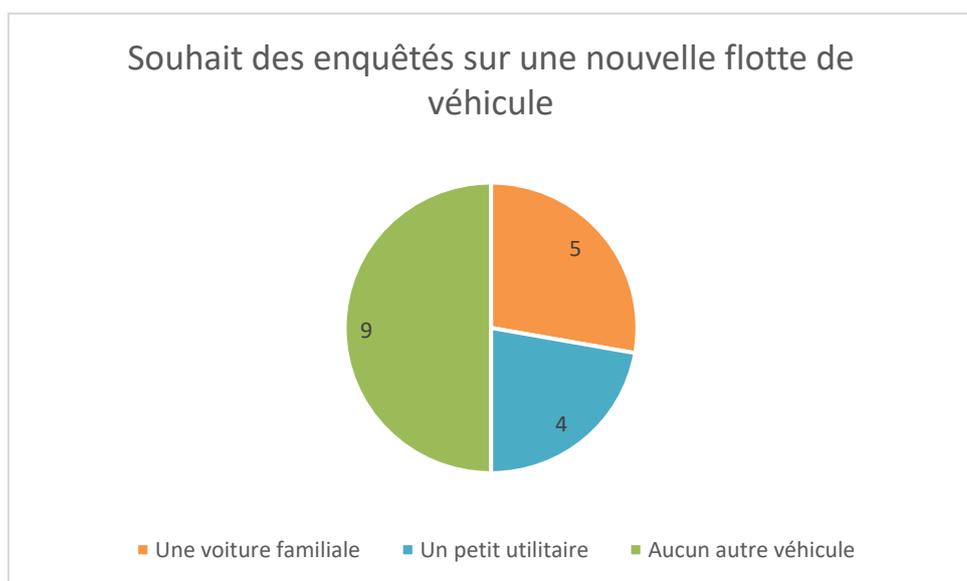
En parallèle, les personnes inscrites au service, qui n'ont **pas utilisé le service en 2019 au moins** ont été aussi interrogées par le biais d'un questionnaire, afin de lever les freins existants. **18 personnes** ont répondu à cette enquête.

→ Selon l'enquête, 72% des inscrits pensent que l'autonomie est inférieure à 250 kilomètres, cela reflète un mauvais niveau de connaissance du fonctionnement du service, en lien avec la communication.



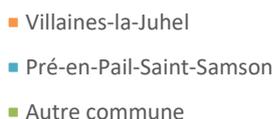
Il y a deux raisons principales qui explique cette inactivité sur la plateforme : La première est simplement que la personne s'est inscrite mais n'a pas encore passé le cap de l'autopartage n'étant **pas dans le besoin**, puisque 9 personnes interrogés utilisent déjà un moyen de transport personnel. La deuxième raison, est le manque de disponibilité de la voiture. En effet, 9 personnes, soit 50% des interrogés affirment également que la **voiture n'est pas disponible** quand elles en ont besoin.

Tout de même, 5 personnes n'ont pas réussi à finaliser leur inscription, dont 3 qui aimerait un coup de pouce pour pouvoir utiliser le service. Sur l'échantillon de l'enquête, 2 personnes n'ont pas de moyen de déplacement jusqu'à l'autonome, ou habitent trop loin.



La question de savoir si les enquêtés serait éventuellement intéressés par une flotte de véhicule différents a été posé. Cela se révèle plutôt concluant, puisqu'à **50%** trouvent pertinent et sont **intéressés** par une **voiture familiale** ou par un **petit utilitaire**.

Lieu de résidence

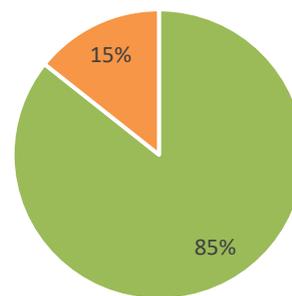


61% des personnes interrogées résident dans les communes où l'autopartage est mis en place. (Villaines-la-Juhel, Pré-en-Pail-saint-Samson)

85% des personnes ne résidant ni à Villaines-la-Juhel, ni à Pré-en-Pail-Saint-Samson sont intéressées et aimeraient avoir le service dans leurs communes.

Les communes concernées sont : Javron-les-Chapelles, Loupfougères et Gesvres.

Le service dans sa commune de résidence?



Les points à retenir :

- Le service d'autopartage est un service de **proximité**, puisque 50% des utilisateurs habitent à moins de 5 kilomètres de l'autonome, et peuvent ainsi la rejoindre par un mode de transport doux. 45% des foyers interrogés disposent d'une voiture ou moins seulement.
- Les réservations ne sont **pas optimales**, puisque les utilisateurs utilisent 51% du temps de réservation qu'ils ont demandé.
- Les utilisateurs utilisent principalement le service pour sortir du territoire.
- Les utilisateurs sont très satisfaits du service, mais soulève parfois la manque de propreté de la voiture.
- Sur les utilisateurs, beaucoup évoque l'idée **d'ajouter une voiture** à Pré-en-Pail, pour plus de facilité à la réserver. Actuellement, les utilisateurs réservent trois semaines l'avance pour être sûre de pouvoir louer la voiture. Un parc de véhicules différent (véhicule familial, petit utilitaire) intéresse aussi les personnes inscrites sur la plateforme sans utiliser le service.

Annexe 4 : Cyclabilité du territoire

